



Bulletin Municipal d'Arette



Le passage de la flamme olympique , une journée inoubliable

Janvier 2025 – Bulletin n° 24

Sommaire

Editorial ----- p 3

Les différentes séances du Conseil Municipal

➤ Séance du 26 janvier 2024 -----	p 4
➤ Séance du 23 février 2024 -----	p 5
➤ Séance du 22 mars 2024 -----	p 6
➤ Séance du 5 avril 2024 -----	p 9
➤ Séance du 31 mai 2024 -----	p 10
➤ Séance du 5 juillet 2024 -----	p 11
➤ Séance du 25 juillet 2024 -----	p 12
➤ Séance du 6 septembre 2024 -----	p 13
➤ Séance du 18 octobre 2024 -----	p 15
➤ Séance du 13 décembre 2024 -----	p 16

Le Syndicat Mixte de la Pierre St Martin ----- p 18

La vie communale

➤ Le succès de « Laissez-vous conter, Arette sous l'occupation » -----	p 19
➤ Une belle cérémonie du 11 novembre, avec de nombreux enfants -----	p 19
➤ Signature d'un contrat sur la microcentrale de la Mouline -----	p 20
➤ Départ à la retraite, mutation et recrutements des derniers mois -----	p 20
➤ Journée d'inaugurations et remise d'un diplôme sportif pour Arette -----	p 22
➤ L'exposition « D'Artagnan de la réalité au mythe » -----	p 22
➤ Une exposition de peintures aux accents Navarrais -----	p 23
➤ Un chantier jeunes apprécié de tous -----	p 23
➤ Travail de mémoire sur la junte de Roncal au collège de Barétous -----	p 24
➤ Coopération Barétous-Roncal : un voyage d'étude à Urepel -----	p 24
➤ Jean Lonné-Peyret, citoyen d'honneur d'Arette -----	p 25
➤ Lionel Rabier, nouveau chef du centre de secours de Barétous -----	p 25
➤ La tempête Kirk et l'intervention de la réserve communale de sécurité-----	p 26
➤ Une réunion publique des plus suivies -----	p 27
➤ Le résultat du dernier recensement -----	p 27
➤ Un marché de Noël des plus réussis -----	p 28
➤ Les travaux de ces derniers mois-----	p 28
➤ Arette et le Pays d'Art et d'Histoire : bilan des conférences 2024 -----	p 29
➤ Le regard des élèves architectes de Paris sur l'avenir du centre bourg -----	p 29
➤ La fresque olympique et le passage de la flamme le 20 Mai 2024 -----	p 30
➤ Une exposition et un travail de recherche sur l'émigration locale -----	p 31

La vie associative

➤ ASB Ski/ Association NRV (Nouvelle Résolution en Vallée) -----	p 32
➤ Barétous Solidarité -----	p 34
➤ Association Culturelle de Barétous-Section patrimoine/ Association -----	p 34
➤ ASB Pelote -----	p 35
➤ Dojo Barétous -----	p 36
➤ Activité physique adaptée -----	p 38
➤ Les paniers Verts -----	p 39



Editorial

Cher lecteur, chère lectrice,

Le changement d'année est, comme d'habitude pour notre collectivité, synonyme de bilan mais aussi d'évocation des projets à venir. Ce numéro du bulletin municipal ne dérogera pas à cette règle et autant le dire d'emblée pour ce qui concerne le bilan il est particulièrement contrasté.

Bien sûr, 2024 fut une année avec de nombreux moments de joie dont le point culminant fut sans conteste **le passage de la flamme olympique dans notre commune**. Ce passage fut l'occasion de célébrer nos valeurs d'engagement, de dépassement de soi et de solidarité, valeurs qui sont au cœur de l'esprit olympique auquel tenait tant Nelson Paillou à qui nous avons rendu hommage le 20 Mai dernier.

Aux dire de tous, le passage de la flamme olympique aura fait, de nombreuses étincelles dans les yeux et le cœur des milliers de spectateurs qui envahirent ce jour-là les rues d'Arette. Cela nous a valu les remerciements de Tony Estanguet, grand artisan de la réussite des Jeux olympiques de Paris et l'obtention du label « ville active et sportive » désormais fièrement arboré à l'entrée Nord d'Arette.

Mais 2024 fut aussi une année marquée par des moments plus difficiles avec des décès qui nous ont particulièrement affecté comme celui de notre curé **Johane Erbin**, précédé de peu par celui de **Jean Bordenave** personnalité au grand cœur au rôle social si important pour notre communauté.

2024 fut également une année fortement impactée par **la tempête Kirk** qui, en quelques heures, aura dévasté nombre de bois et forêts comme vous le lirez page 28. Nous mettrons des mois à effacer les dégâts de cet épisode d'une violence qui interroge tout comme les mesures à prendre pour alerter la population face à de tels cataclysmes. **La réserve communale de sécurité**, que nous ne remercierons jamais assez pour son soutien lors d'évènements majeurs, aura répondu présente chaque fois que sollicitée. En honorant son responsable à l'occasion de fêtes patronales, particulièrement réussies, ce sont tous ces bénévoles qui ont été salués (voir page 27). Il y a aussi tous ceux qui portent à bout de bras le monde associatif, dont les articles, en fin de bulletin, méritent d'être lus. Beaucoup espèrent que d'autres bonnes volontés voudront bien les rejoindre pour alléger le poids de leur investissement. D'aucuns parlent d'une crise du bénévolat, le mot n'est sans doute pas exagéré. A propos de crise, 2024 fut bien sûr celle de **nos commerces** avec la fermeture douloureusement vécue de l'épicerie Bergerot, de la boulangerie Pouey, et du restaurant Gouaillardeu. Heureusement la réouverture de cet établissement et celui à venir de la boulangerie ont redonné vie à notre centre bourg. Un vrai soulagement !

2024, fut aussi l'avancement des travaux du **Centre Ambille** que nous inaugurerons en Mai prochain. A cet égard, les conférences et autres expositions de 2024 attestent de l'appétence de notre commune, pour la culture et en particulier pour la valorisation de notre patrimoine. De nombreux articles s'en font l'écho dans ce numéro.

2024 fut également l'année où **le recensement** (page 27) aura confirmé le vieillissement de notre population et son tassement (-22 habitants) avec cependant la satisfaction d'être restés au-dessus de la barre des 1000 habitants si importante au niveau des dotations de l'Etat. Au moment où la tendance est aux économies, cette information n'est pas anodine. Merci aux agents recenseurs qui auront mené, avec beaucoup de sérieux, ce travail fastidieux.

A propos de dossiers complexes, que dire du futur **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**, si ce n'est vous inviter à participer à la réunion publique qui aura lieu à Aramits le jeudi 30 janvier prochain.

A l'heure où 2025 s'ouvre devant nous, le démarrage de la **réhabilitation de l'ancien collège**, début Janvier, sera indiscutablement le chantier majeur des 16 prochains mois. Cette réhabilitation est la première étape d'une opération bien plus ambitieuse largement présentée lors de la réunion publique du 15 Novembre dernier. D'autres chantiers vont bien sûr nous occuper comme celui de la **pérennité du cabinet médical** évoquée lors de cette rencontre où nous avons été heureusement surpris de constater votre attachement à la vie du village. Cela nous encourage et nous oblige. Pour ce faire, je sais pouvoir compter sur l'ensemble des membres de l'équipe municipale et sur le personnel communal. Au regard de leur haut niveau d'engagement, chaque jour à votre service, que tous trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude. En leur nom à tous, **que 2025 soit pour chacun d'entre vous une très bonne année, faite de santé, de bonheur et de réussite dans tous vos projets.**

Bonne lecture à tous.

Le Maire, Pierre Casabonne

Les différentes séances du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2024 (résumé)

Projet « Pyrénéa Campus » : lancement de l'appel d'offres pour les travaux

Monsieur le Maire expose que, dans la continuité de la délibération du 22 décembre 2023, demandant un soutien de l'Etat pour la réalisation du projet Pyrénéa Campus, il a obtenu quelques précisions sur les dates des décisions d'attribution de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et du Fonds Vert. Les montants et les lauréats de ces subventions seront connus avant le vote du budget prévu le 29 mars 2024. Pour ce qui concerne la demande déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Structurants et durables des territoires », le comité de sélection répartira l'enveloppe financière dédiée (7 millions d'euros) dans le courant du mois de février et la Commission Permanente validera ses propositions courant mars. Pour démarrer éventuellement les travaux de requalification du collège en centre d'hébergement inclusif, il convient de lancer une consultation des entreprises en capacité de réaliser cette opération complexe.

Monsieur le Maire propose que cet appel d'offres comporte trois tranches : - Une tranche ferme qui comprendrait la requalification du collège en 23 hébergements + une salle de restauration + un accueil et un espace TV, conformément à l'APD validé lors du Conseil Municipal du 21 juillet 2023

- Une tranche conditionnelle/optionnelle pour la construction du Spa Valléa comprenant un espace bien-être, deux bassins thermo-ludiques et des locaux techniques
- Une prestation supplémentaire éventuelle relative à la réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) desservant la prairie « Martinez » destinée à accueillir des lodges.

Le calendrier de cette consultation serait le suivant : Mise en ligne du marché le lundi 29 janvier 2024 avec visite éventuelle des candidats sur site le vendredi 16 février 2024. Dépôt des offres jusqu'au vendredi 22 mars 2024 suivi de l'analyse des offres jusqu'au 15 avril 2024.

Oui Monsieur le Maire, après avoir examiné l'ensemble des pièces du permis de construire accordé le 19 octobre 2023 permettant de bien comprendre les différents aspects de ce dossier et en avoir largement débattu, le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres pour les travaux de requalification de l'ancien collège de Barétous, se décomposant comme suit : une tranche ferme pour la requalification du collège en centre d'hébergement touristique inclusif, une tranche conditionnelle/optionnelle pour la construction d'un espace bien-être et balnéothérapie et une prestation éventuelle pour la réalisation des Voiries et Réseaux Divers permettant l'implantation de lodges sur le site « Pyrénéa Campus ».

Charge le Maire de toutes les démarches administratives pour ce faire ainsi que la publicité inhérente à cette opération.

Dépôt d'un dossier de demande d'aide auprès de la CCHB au titre du fonds de concours « ordinaire » dans le cadre du passage de la flamme olympique le 20 Mai 2024

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du passage de la flamme olympique à Arette, le 20 mai prochain, un programme d'animations ambitieux est en cours d'élaboration. Lors des réunions préparatoires, de nombreuses associations, qu'elles soient culturelles ou sportives, ont répondu présent et montré un réel intérêt. Pour accompagner cet engouement et être à la hauteur de l'événement, une somme conséquente va être dédiée à ce projet lors du vote du budget 2024. D'ici là, de nombreux devis vont être étudiés, que ce soit pour la sécurité, les transports, les moyens techniques, l'intendance, etc... D'autre part, pour immortaliser ce moment qui fera d'Arette une des rares communes du Département à avoir eu l'honneur d'accueillir la flamme olympique à deux reprises et pour deux olympiades différentes, (l'une pour les jeux d'hiver de Grenoble de 1968 et l'autre pour les jeux d'été de Paris de 2024), Monsieur le Maire propose que l'on réalise une fresque géante. Pour ce faire, il a obtenu l'accord de M. et Mme Bortoluzzi, qui sont disposés à mettre gratuitement à la disposition de la commune, l'imposante façade de leur maison qui donne sur le parking face à l'école primaire. La fresque envisagée aura une double lecture, Arette terre de jeux se déclinant par rapport aux passages de la flamme olympique évoqués précédemment, mais aussi par rapport aux nombreuses activités sportives pratiquées sur la commune (ski, vélo, randonnée, escalade, ...).

Des devis reçus, il ressort que cette opération rentre dans le cadre des projets éligibles au Fonds de concours ordinaires de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et qu'il convient de déposer au plus vite un dossier de demande d'aide.

Le passage de la flamme olympique le 20 mai prochain ayant un rayonnement allant bien au-delà de la seule commune d'Arette, il paraît légitime d'envisager que cette demande retiendra l'intérêt de la Commission dédiée à l'attribution de ce fonds de concours.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise ce dernier à déposer un dossier de demande d'aide auprès de la CCHB (dispositif « Fonds de concours ordinaire ») dans le cadre du passage de la flamme olympique le 20 mai 2024 et le charge de toutes les démarches nécessaires pour faire aboutir cette demande.

Séance du 23 février 2024 (résumé)

Comme chaque année, à pareille époque, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des résultats des comptes de gestion et des Comptes Administratifs des différents budgets qui reflètent la réalité budgétaire de ce qui s'est passé durant l'exercice 2023.

Vote du compte financier 2023 de la Gestion Pastorale

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le compte financier unique 2023 du budget de la Gestion Pastorale ainsi arrêté :

<u>INVESTISSEMENT :</u>		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	130 713,44 €
	Réalisé :	147 786,44 €
<u>Recettes</u>	Réalisé :	202 172,43 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 54 385,99 €		

<u>FONCTIONNEMENT :</u>		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	65 213,99 €
	Réalisé :	52 473,14 €
<u>Recettes</u>	Réalisé :	94 549,77 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 42 076,63 €		

Résultat global de clôture de l'exercice : + 96 462,62 €

Vote du budget primitif 2024 de la Gestion Pastorale

En suivant, Monsieur le Maire présente le budget 2024 de la gestion pastorale. Il s'équilibre comme suit : Section de fonctionnement - dépenses et recettes : 104 276,63 €.

Section d'investissement - dépenses et recettes : 169 237,78 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget 2024 de la gestion pastorale tel qu'indiqué ci-dessus et autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses.

M. le Maire présente ensuite le **compte administratif 2023 du CCAS**, voté comme suit:

<u>FONCTIONNEMENT :</u>		
<u>Dépenses</u>	Prévu :	8 531,99 €
	Réalisé :	6 896,00 €
<u>Recettes</u>	Réalisé :	11 865,99 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 4 969,99 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2023 ci-dessus.

Vote du budget 2024 de la Caisse Communale d'Action Sociale

Monsieur le Maire présente ensuite le budget 2024 du CCAS.

Il s'équilibre comme suit : Section de fonctionnement - Dépenses et recettes : 4 696,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget 2024 du CCAS tel qu'indiqué ci-dessus et autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles

M. le Maire présente ensuite le **compte financier 2023 de l'eau et de l'assainissement**, voté comme suit:

<u>INVESTISSEMENT :</u>	
Dépenses	Prévu : 294 409,42 €
	Réalisé : 89 335,35 €
Recettes	Réalisé : 217 658,52 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 128 323,17 €	

<u>FONCTIONNEMENT :</u>	
Dépenses	Prévu : 351 536,71 €
	Réalisé : 232 053,77 €
Recettes	Réalisé : 311 480,65 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 79 427,65 €	

Résultat global de clôture de l'exercice : + 207 750,82 €
--

Monsieur le Maire présente enfin le **compte financier 2023 du Budget Général**, voté comme suit :

<u>INVESTISSEMENT :</u>	
Dépenses	Prévu : 2 123 092,20 €
	Réalisé : 1 599 146,74 €
Recettes	Réalisé : 1 662 798,14 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 63 651,40 €	

<u>FONCTIONNEMENT :</u>	
Dépenses	Prévu : 1 906 163,95 €
	Réalisé : 1 445 801,75 €
Recettes	Réalisé : 2 2023 408,80 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice : + 577 607,05 €	

Résultat global de clôture de l'exercice : + 641 258,45 €
--

Séance du 22 mars 2024 (résumé)

Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 juillet 2021, la Communauté des Communes du Haut-Béarn (CCHB) a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de ses 48 communes.

Les objectifs fixés par cette délibération ont pour objet de traduire le projet de territoire repris par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui sont pour rappel :

I. Faire de nos paysages, nos espaces naturels et agricoles, et notre environnement un socle majeur de notre attractivité.

II. S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour répondre aux besoins des populations.

III. Adapter nos villes et nos villages aux défis contemporains et aux évolutions des modes de vies.

Ces objectifs se traduisent dans 4 axes d'orientations générales du projet d'aménagement et de gestion durables :

Axe 1 : Retrouver une dynamique démographique en s'appuyant sur le fonctionnement territorial

- favoriser la relance démographique en soutenant la production de logements permanents
- veiller à un développement urbain principalement axé sur la revitalisation des coeurs de bourgs
- maintenir une offre de services et d'équipements de proximité dans les bassins de vie répondant aux besoins quotidiens des habitants et des visiteurs.

Axe 2 : Accompagner l'évolution des activités économiques socles du territoire,

- consolider un tissu économique identitaire et structurel existant à consolider.
- faciliter la diversification et la reprise des activités agricoles dans une logique de pérennisation des exploitations.
- définir une stratégie touristique diversifiée et durable.

Axe 3 : Préserver l'environnement naturel et paysager et réduire notre vulnérabilité face aux risques

- valoriser la pluralité des paysages et des patrimoines
- préserver la richesse des espaces naturels
- prendre en compte les risques naturels du territoire

Axe 4 : Veiller à une gestion raisonnée des ressources du territoire

- œuvrer pour le déploiement du mix énergétique
- prendre en compte les capacités de la ressource en eau dans le développement envisagé
- accompagner l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique
- concilier développement et préservation de la ressource foncière après un travail de co-construction entre les élus référents autour de 8 ateliers en bassin sur la définition des critères de répartition des logements et l'identification des projets communaux.

Ce projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD a été présenté en assemblée plénière de la CCHB le 1er février 2024.

L'article L 153-12-du code de l'urbanisme demande à ce qu'« un débat ait lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. ». Ce débat doit également se tenir au sein des conseils municipaux des communes membres et est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Au vu des observations formulées lors des débats tant en conseil communautaire que dans les conseils municipaux, un nouveau débat pourrait être organisé en tant que de besoin. A l'issue de ces débats, l'élaboration du PLUi va entrer dans l'écriture des pièces règlementaires (Orientations d'Aménagement et de Programmation, document graphique, règlement écrit). A cet effet, le bureau d'études, accompagné des agents du Pôle Urbanisme Habitat rencontreront les communes individuellement dès le printemps.

Après la présentation orale et vidéo du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi, le Conseil Municipal débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables tel qu'annexé, regrette que ce projet ne tienne pas suffisamment compte des spécificités de chaque commune où souvent les enjeux ne sont pas les mêmes, comme c'est le cas pour Arette commune classée touristique.

Par exemple, le manque de souplesse que laisse deviner le prochain PLUi fait craindre que le changement de destination de certains bâtiments agricoles en maison d'habitation soit difficile à obtenir et condamnera de facto certains de ces édifices à devenir des ruines.

Concernant les projets d'énergie renouvelable (microcentrales, pose de panneaux photovoltaïques) et plus généralement les objectifs affichés dans l'ensemble des 4 axes, le Conseil Municipal exprime son approbation, craignant cependant que cela ne soit qu'un catalogue de bonnes intentions qui se révèlent à l'issue de la rédaction des documents d'urbanisme un catalogue de vœux pieux.

Aide de l'Etat pour une tarification de la cantine scolaire à 1 euro

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'aide financière de l'Etat destinée aux communes rurales qui font l'effort de garantir, aux élèves issus des familles les plus modestes, l'accès à la cantine scolaire pour 1 € par jour maximum.

Le mécanisme à mettre en place permet de recevoir de l'Etat une subvention de 3 € pour chaque repas facturé au tarif maximal de 1 €.

Recevant la fraction de Péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale, la Commune d'Arette est éligible à cette aide au travers de la signature d'une convention pluriannuelle. Il suffit pour cela de mettre en place une grille tarifaire comportant au moins trois tarifs progressifs basés sur les revenus, dont un au moins à un tarif inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'appliquer une tarification sociale des repas de cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2022, charge la commission enfance jeunesse d'étudier les critères afin de proposer une grille tarifaire et le Maire d'en informer les services de l'Etat.

Adhésion au pôle archives du Centre de Gestion

M. le Maire expose aux membres du conseil Municipal que les Centres de Gestion proposent aux collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, parmi lesquelles le traitement des archives. A ce titre, le Centre de gestion de la fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose trois types de prestations : le classement intégral des archives de la collectivité (mission 1) ; la formation du personnel et le suivi du classement des archives (mission 2) ; la mise à jour du classement (mission 3). Il propose l'adhésion au pôle Archives du Centre de gestion de la fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques à compter du 01/04/2024. Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 01/04/2024 au pôle Archives du Centre de gestion de la fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe de la délibération ainsi que les devis permettant sa mise en œuvre et précise enfin que les crédits seront prévus au budget des exercices 2024, 2025 et 2026 pour supporter les frais tels que définis ci-dessous :

ARCHIVES	METRAGE (mètres linéaires)	TEMPS ESTIME	COÛT TTC 315 €/jour en 2024
Archives contemporaines	163,45 m.l	103 jours	32 445 €
Travail Administratif et formation du personnel	-----	2 jours	630 €
TOTAL	163,45 m.l	105 jours	33 075 €

Convention sur les modalités d'entretien du pare-feu d'Ayduc.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la forêt d'Ayduc, d'une superficie avoisinant les 100 hectares, a été plantée sur la commune de Lanne en Barétous dans les années 1970. Principalement constituée de résineux (pins épicéas...) elle est difficilement exploitable et présente des taches d'arbres déitérisant. Si le feu pénètre dans cette forêt, il occasionnera de gros dégâts et sera impossible à maîtriser. Il y a donc un fort enjeu à protéger cette forêt du risque incendie. Pour ce faire, un pare-feu a été mis en place en limite de la forêt au lieudit Trémeilh sur la commune d'Arette. Ce pare-feu a pour but de protéger la forêt d'éventuels feux pouvant être causés par des écoubages non maîtrisés ou de nature accidentelle ou criminelle. Ce pare-feu est aujourd'hui quasi inexistant et nécessite d'être recréé en 2024.

Après discussions il est convenu qu'Arette et Lanne en Barétous s'engagent à financer chacun pour moitié la nouvelle création d'un pare-feu par le passage d'un bulldozer sur une longueur d'environ 300 mètres et sur 3 à 4 mètres de large. Il est également prévu de mettre en sécurité une partie d'une longueur d'environ 600 mètres pour protéger un sous-bois qui se trouve dans la continuité. Monsieur le Maire détaille la carte qui figure en annexe du projet de convention qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant les travaux et les modalités d'entretien du pare-feu d'Ayduc et précise que cette convention sera renouvelée par tacite reconduction, indiquant dans son article 2 que l'entretien effectué par un prestataire sera à la charge de chaque commune signataire une année sur deux. Cet entretien, réalisé chaque année avant le 1er février, débutera en 2025 et sera effectué cette année-là par la commune de Lanne en Barétous.

Séance du 5 Avril 2024 (résumé)

Vote des taux des taxes directes locales pour 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale en 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée.

En compensation, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021, avec une neutralisation, chaque année, par l'application d'un coefficient correcteur, qui pour Arette est de 0,625695.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023, une augmentation proportionnelle de 7 % des trois taux avait été validée par le Conseil Municipal. Vu la conjoncture économique et le lancement des projets importants de la mandature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une augmentation proportionnelle de 5 % des trois taux pour l'année 2024.

Ouï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que le budget nécessite des rentrées fiscales nettes de 411 360 €, incluant des allocations compensatrices pour 5 462 €, un prélèvement FNGIR de 102 906 € et une « contribution coefficient correcteur » de 139 541 €, et par différence, un produit attendu des taxes à taux votés de 648 345 €, décide pour l'année 2024 d'augmenter de 5 % les taux d'imposition des taxes directes locales qui s'établiront comme suit :

TAXES	TAUX DE 2023	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2024	TAUX DE 2024	PRODUITS
T. FONCIERE (bâti)	21,81	1 977 000	22,90	452 733,00
T. FONCIERE (non bâti)	22,31	68 000	23,43	15 932,40
T. HABITATION (RS)	10,89	1 572 000	11,43	179 679,60
TOTAL				648 345,00

Vote du budget primitif 2024 du budget principal.

Monsieur le Maire présente le budget 2024 du budget principal. Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 2 160 549.30 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes : 1 990 612.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote le budget 2024 du budget principal tel qu'indiqué ci-dessus et autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits hors chapitre 012 à l'intérieur de chaque section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles.

Tarifs eau et assainissement 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est engagée dans des programmes pluriannuels d'investissement établis suite aux schémas directeurs et approuvés par le Conseil Municipal, le 5 mars 2018. Ces investissements sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui exige en contrepartie que les tarifs mis en place soient supérieurs à un plancher, pour l'eau et pour l'assainissement. Après analyse, il s'avère que les tarifs de l'assainissement ne sont pas assez élevés pour être éligibles et que ceux de l'eau doivent également être réévalués.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la tarification suivante à compter du 1er janvier 2024 :

Eau potable	Tarifs 2023 en €	Nouveaux tarifs 2024 en €
Abonnement	75	78
M3 eau consommé :		
De 1 à 300	1.03	1.05
De 301 à 400	0.95	0.97
De 401 à 1 000	0.88	0.90
Au-delà de 1 000	0.60	0.65

Assainissement	Tarifs 2023 en €	Nouveaux tarifs 2024 en €
Forfait abonnement	73	75
Consommation m3	0.91	0.95

Vote du budget primitif 2024 du budget annexe eau et assainissement

Monsieur le Maire présente le budget 2024 de l'eau et de l'assainissement. Il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement Dépenses et recettes : 365 627.88 €

Section d'investissement Dépenses et recettes : 313 063.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote le budget 2024 de l'eau et de l'assainissement tel qu'indiqué ci-dessus et autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits hors chapitre 012 à l'intérieur de chaque section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles.

Séance du 31 mai 2024 (résumé)

Projet Pyrénéa Campus : Demande de subvention au Conseil Régional et au Commissariat de Massif des Pyrénées pour la requalification de l'ancien collège en centre d'hébergement touristique inclusif.

Monsieur le Maire, après avoir accueilli Etienne Manenc, maître d'œuvre du projet de requalification de l'ancien collège en centre d'hébergement touristique inclusif, et Sylvain Airaud, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de cette opération, leur laisse la parole pour la présentation de l'appel d'offres qui va être lancé le 17 juin 2024.

De cette présentation il ressort que l'abandon provisoire du projet de balnéothérapie Spa Valléa (qui sera éventuellement représenté en 2025 aux fonds européens POCTEFA) a amené, en concertation avec les gestionnaires pressentis, un agrandissement de l'espace salle de réception-réfectoire de 152 m² à 181 m² et du foyer de 60 m² à 74 m², soit une augmentation de la surface de 43 m².

A cela il faut rajouter l'extension permettant d'implanter un futur bassin de 32 m² avec attenant 2 vestiaires, 2 sanitaires, des douches, un couloir de circulation et un pédiluve, pour une surface totale de 108 m² supplémentaires.

Pour tenter de rester dans l'enveloppe définie lors de la séance du 22 décembre 2023, il est proposé de transférer le montant des VRD des lodges (159 200 €) ainsi que la provision pour aléas (20 064 €) sur le montant des travaux, pour un montant total actualisé de 2 778 942 € HT. D'autre part, le montant de l'aide départementale étant désormais connu (courrier du 8 avril 2024 annonçant 600 000 €), et celui de l'Etat via le Fonds Vert également (647 000 €), il convient de saisir à présent le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et le Commissariat de Massif des Pyrénées pour atteindre les 60 % d'aides espérés et obtenir ainsi un autofinancement supportable par la commune.

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre tel qu'il sera prochainement soumis à appel d'offres et approuve le dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et un autre auprès du Commissariat de Massif des Pyrénées avec le plan de financement suivant :

Dépenses	3 327 720 €	Recettes	3 327 720 €	
Travaux collège	2 778 942 €	Etat (Fonds Vert)	15 %	500 000 €
Prestations intellectuelles	512 617 €	Conseil Régional	18 %	600 000 €
Dommage ouvrage, publicités	36 161 €	Conseil Départemental	18 %	600 000 €
		Commissariat de Massif des Pyrénées	9%	296 632 €
		Autofinancement	40 %	1 331 088 €

Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des financeurs identifiés ci-dessus et l'autorise à lancer l'appel d'offres pour la requalification de l'ancien collège en centre d'hébergement inclusif et valide le calendrier suivant :

17 juin 2024, publication de l'appel d'offres, 19 juillet 2024, Commission d'Appel d'Offres pour examen des offres déposées, Août et Septembre : analyse des offres et négociations, Octobre : attribution des marchés.

Demande de subventions pour le remise en état de la piste du gué de la Mouline jusqu'à la cabane d'Auriste et de la cabane d'Auriste au Soum de Lerre.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Municipale de l'état très dégradé de la piste de la Mouline qui conduit jusqu'à la cabane d'Auriste. Il présente le projet de remise en état élaboré par l'ONF.

Ce dernier consiste en la création d'un fossé (aux dimensions de 0.70 m x 0.50 m x 0.40 m) sur 1,5 km puis la mise en forme au ripper, broyeur avec une pelle et un compacteur sur 3,5 km (largeur de la piste 3 m) et enfin dans la création de 38 cunettes en lieu et place des 10 revers d'eau bétonnés existants.

Le montant de cette opération est estimé à 46 940 € HT, auxquels il faut ajouter 5 632,80 € de maîtrise d'œuvre, soit un total estimé à 52 572,80 € HT pour une remise en état de cette piste longue de 3,5 km. D'autre part, il est envisagé de reprendre de façon plus légère la portion de la piste partant de la piste d'Auriste jusqu'au Soum de Lerre dans la mesure où cette dernière est bien moins dégradée. Cette remise en état consistera en la remise en forme d'un km de la piste, en la création ou la reprise de 15 cunettes en terrain naturel et en la création d'un fossé anti-franchissement sur 30 m pour les portions secondaires.

Le montant de cette opération est estimé à 4 480 € HT, auxquels il convient de rajouter 537,60 € de maîtrise d'œuvre, soit un total estimé à 5 017,60 € HT pour la remise en état de cette piste longue de 1500 m.

Au total, ces deux remises en état sont estimées à 51 420 € HT de travaux + 6 170,40 € de maîtrise d'œuvre, soit un montant général de 57 590,40 € HT pour lesquels 80 % de subventions sont envisageables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'engager sur ce projet, demande l'instruction du dossier dans le cadre du programme forestier de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn, conformément aux engagements de la collectivité, sollicite une subvention de l'Etat à hauteur de 80 % (46 072,32 €), s'engage à voter la part d'autofinancement (11 518,08 €) ainsi que l'avance de la TVA, confie à l'ONF la maîtrise d'œuvre de ce projet et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Séance du 5 juillet 2024 (résumé)

Réhabilitation de la cabane Pescamou – plan de financement.

Conformément à l'engagement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation de la cabane fromagère du Pescamou. Le projet comprend l'extension de la cabane et de la fromagerie afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des trois familles de berger et des berger salariés présents pendant 4 mois d'estive. L'agrandissement de la fromagerie est nécessaire afin de permettre trois espaces de productions distincts et l'agrandissement de la cabane tout autant afin de permettre quatre espaces de couchages distincts ce qui n'est pas le cas actuellement.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant la volonté de la commune de maintenir un pastoralisme vivant sur son territoire et, pour ce faire, de fournir aux éleveurs les outils adaptés et suffisants, considérant la pertinence du projet présenté, considérant le plan de financement prévisionnel comme suit :

	TAUX	MONTANT HT
Montant des travaux	100%	165 200 €
Subventions améliorations pastorales	70%	115 640 €
Autofinancement commune	30%	49 560 €

Décide la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus, demande au Centre Départemental de l'Elevage Ovin de rédiger une demande de subventions, demande l'inscription du dossier à l'appel à projets du dispositif 73.01.06 « investissements pastoraux – modernisation des cabanes », sollicite des subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs (Europe, Etat, Massif, Région, Département), s'engage à assurer la part d'autofinancement du projet, charge le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

Reconduction du poste non permanent d'agent de surveillance cantine et cour pour l'année scolaire 2024/2025.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 30 juin 2023, par laquelle le Conseil Municipal décidait la reconduction, pour la période du 1er septembre 2023 au 5 juillet 2024, de l'emploi non permanent à temps non complet d'agent de surveillance cantine et cour représentant 5 heures de travail par semaine en moyenne sur la période.

L'agent aurait la charge du groupe des petits à la cantine. Il propose de reconduire à nouveau le poste non permanent sur la durée de l'année scolaire 2024/2025, à savoir du lundi 2 septembre 2024 au vendredi 4 juillet 2025. L'emploi pourrait être doté du traitement correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint technique, doté du traitement correspondant aux indices brut 367 majoré 366 (au 1er janvier 2024).

Ouï le Maire et après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide la création, pour la période du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent de surveillance de la cantine (groupe des petits) et de la cour représentant 5 heures de travail par semaine en moyenne sur la période.

Décide également que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367 majoré 366, autorise le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la délibération, adopte l'ensemble des propositions du Maire et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Vente de terrain à la Mouline.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 24 novembre 2023, par laquelle le Conseil Municipal décidait la vente à Monsieur Bourdet Pierre d'une portion de terrain à la Mouline. Après bornage, Mr Bourdet Pierre souhaite acheter à la commune une superficie réelle de 286 m² de terrain au quartier La Mouline, où il possède une grange entourée de parcelles communales.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a validé, le 24 novembre dernier, le prix actualisé de 7 € TTC le m², soit 2 002 € TTC, auxquels il convient d'ajouter les frais d'acte (environ 350 €) et de bornage (984 € TTC). Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle I 216 (286 m²), à Mr Pierre Bourdet au prix de 7 € le m², dit que l'acquéreur Mr Bourdet supportera les frais d'acte et de bornage, ainsi que ceux liés à l'enregistrement de cette vente, charge le Maire d'effectuer toutes les formalités en vue de celle-ci et autorise Mr René Garat, 1er adjoint, à représenter la commune pour signer avec Mr Pierre Bourdet un acte en la forme administrative.

Séance du 25 juillet 2024 (résumé)

Examen des propositions de la société Forces-Hydroliq pour la microcentrale de la Mouline :

Cette séance a été presque entièrement consacrée à l'examen des propositions de la société Forces Hydroliq, en présence de M. Robert Abboud (ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne), associé d'investissement de Quaero Capital SA, représentant Mayeul De Margerie, Directeur Général de Forces Hydroliq SAS et de M. François SCHOTT de la société ETS (Energie et Travaux Spéciaux) de Bayonne. Ces propositions concernent l'exploitation future de la centrale de la Mouline. Après avoir rappelé l'historique de cette centrale construite en 2004 par la SERHY (Société d'Etudes et de Réalisations Hydroélectriques) après que la commune ait obtenu l'autorisation (par arrêté en date du 23/07/2004) de disposer, pour une durée de 40 ans, de l'énergie des cours d'eau du Gurre, du Lagarrette et du Chousse, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance de la note explicative remise à chacun. L'investissement estimé à l'époque à 1,85 millions d'euros fut en réalité de 2,62 millions d'euros pour une production attendue de 4,2 millions de kWh/an, équivalant à une recette de 278 000 € HT par an. Ce chiffre a été régulièrement dépassé et la moyenne sur 16 exercices a été de 308 431 € HT par an. L'arrêté d'exploitation du 23 juillet 2004 cessant le 22 juillet 2044, la société Forces Hydroliq souhaite prolonger cette exploitation bien au-delà. Compte tenu qu'elle entend réaliser un investissement de 3,9 millions d'euros comprenant le remplacement des vannes des prises d'eau, leur automatisation et la rénovation partielle de ces dernières, ainsi que le remplacement total de la conduite forcée (cheminement et emprise conservés) et celui de la turbine et des équipements de l'usine. La demande d'allongement de la durée d'exploitation porte au minimum sur + 20 ans, + 30 ans ou + 40 ans par rapport au bail actuel.

Chaque proposition porte uniquement sur la part variable, la part fixe n'étant pas concernée par une quelconque modification (base 27 000 € de 2008 actualisée à 34 479 € en 2023, sur laquelle s'applique le coefficient H16 (coefficient de 1,27699 qui va disparaître en 2027 pour les centrales n'ayant pas fait de travaux de modernisation). Ces 34 479 €, duquel on retranche les taxes (TP/CET/IFER et TF) payées par la société donnent au final un résultat de 21 953 € pour 2023 et une moyenne de 20 990 € sur 15 exercices.

L'extension de la durée du bail proposée porte sur la part variable liée à la production ainsi qu'une soulte versée lors de la signature de l'avenant (pas de soulte pour la proposition de + 20 ans, 200 000 € pour l'option + 30 ans, et 250 000 € si + 40 ans). Le contrat actuel, après avoir été de 6 % sur la part variable jusqu'en 2017, est désormais de 7 % et sera de 13 % à partir du 1er septembre 2028. Pour bénéficier d'un contrat EDF, il faut avoir investi pour une meilleure production sur le long terme lorsque la ressource en eau sera plus faible si l'on se fie aux prévisions liées au changement climatique. C'est le pari de Forces Hydroliq. Sans investissement, pas de contrat EDF, et donc vente au prix du marché avec ses aléas et surtout une baisse prévisible de la production liée à l'obsolescence progressive des installations.

Le scénario + 20 ans (jusqu'en septembre 2064) propose 6 % de recettes de la production de 2027 à 2036, puis 7 % de 2037 à 2046 et enfin 13 % de 2047 à 2064 et évalue les recettes pour la commune à 62 000 €/an sur la période 2027-2044 et 84 000 €/an sur la période 2045-2064.

Le scénario + 30 ans (jusqu'en septembre 2074) propose 6 % de recettes issues de la production de 2027 à 2036, puis 7 % de 2037 à 2046 et enfin 13 % de 2047 à 2074 et estime les recettes pour la commune à 62 000 €/an sur la période 2027-2044 et 93 000 €/an sur la période 2045-2074. Ce scénario propose un schéma hybride : un pourcentage du chiffre d'affaires inchangé à 3 % jusqu'à son échéance. Les recettes sont estimées à 44 000 €/an sur la période 2027-2044 et à 56 000 €/an sur la période 2045- 2074, auxquels il faut ajouter le versement de 200 000 € à la signature de l'avenant.

Le scénario + 40 ans (jusqu'en septembre 2084) propose 6 % de recettes issues de la production de 2027 à 2036, puis 7 % de 2037 à 2046 et enfin 13 % de 2047 à 2084 et estime les recettes pour la commune à 62 000 €/an sur la période 2027-2044 et 102 000 €/an sur la période 2045-2084. Ce scénario propose lui aussi un schéma hybride avec un pourcentage du chiffre d'affaires inchangé à 3 % jusqu'à son échéance. Les recettes sont estimées à 44 000 €/an sur la période 2027-2044 et à 61 000 €/an sur la période 2045-2084, auxquels il faut ajouter le versement de 250 000 € à la signature de l'avenant.

A l'issue de la présentation commence la série des questions-réponses. A la question « la centrale peut-elle être vendue ? », la réponse est non puisque la commune ne sera propriétaire de ce bien qu'au terme du bail signé, étant donné que ce n'est pas elle qui l'a construite. Il va de soi que plus le bail sera long, plus la valeur de la centrale sera faible à la sortie. C'est donc aussi un élément à prendre en compte dans la décision.

Quelle sera la durée des travaux si la commune donne son accord et y aura-t-il malgré l'interruption de la production une redevance versée à la commune ? D'après Monsieur SCHOTT, qui sera chargé du suivi des travaux, cela devrait s'étaler sur un an et sans doute sur deux exercices. La part fixe sera toujours versée et une compensation peut être envisagée par rapport à la perte liée à la part variable. Il est précisé que la route sera coupée, au moins en demi-chaussée lors du remplacement de la conduite et que pour pénaliser le moins possible la station de ski, cela sera fait en dehors de la période hivernale. Des entreprises locales seront-elles privilégiées pour réaliser ces travaux de modernisation ? Cela dépendra à la fois du coût de leurs prestations et de leur capacité à faire ce type de travaux très spécifiques.

Lors du débat à huis clos qui a suivi cet échange, et en présence du représentant de CPE, consultant en matière d'énergie de la commune, le choix de proposer un avenant + 30 ans, avec le versement d'une soulte de 300 000 € lors de la signature, stipulant une clause de revoyure du contrat en 2044 et demandant le versement de la part fixe, plus une compensation significative de la part variable lors des travaux de modernisation de l'ensemble de la centrale, est adopté à l'unanimité. Le Conseil charge le Maire de transmettre cette proposition à la société Forces Hydroliq pour une signature de cet avenant en 2024.

Séance du 6 septembre 2024 (résumé)

Projet « Pyrénéa Campus » - demande de subventions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 31 mai dernier, par laquelle il a approuvé le projet et le dépôt du dossier de demande de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et un autre auprès du Commissariat de Massif des Pyrénées.

Il signale que suite à réception des réponses à l'appel d'offres publié en juin 2024, le montant des travaux, est désormais de 3 600 000 € HT.

Le montant de l'aide départementale et de celle de l'Etat via le Fonds Vert étant désormais connus, il convient de saisir à présent le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et le Commissariat de Massif des Pyrénées pour atteindre les 60 % d'aides espérés et obtenir ainsi un autofinancement supportable par la commune. Ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le lancement du projet « Pyrénée Campus » et approuve le dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et un autre auprès du Commissariat de Massif des Pyrénées avec le plan de financement suivant :

Dépenses	3 600 000 €	Recettes	3 600 000 €	
Travaux collège	3 051 222 €	Etat (Fonds Vert)	18 %	647 174 €
Prestations intellectuelles	548 778 €	Conseil Régional	17%	600 000 €
		Conseil Départemental	17%	600 000 €
		Commissariat de Massif des Pyrénées	9 %	313 000 €
		Autofinancement	40%	1 439 826 €

Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Avenant au bail d'exploitation de la centrale hydroélectrique d'Arette.

Monsieur le Maire rappelle l'essentiel de la séance du 25 juillet, durant laquelle avaient été exposés les différents scénarios d'un allongement du bail d'exploitation de la centrale hydroélectrique d'Arette située à la Mouline. Pour rappel, l'autorisation de disposer de l'énergie des cours d'eau du Gurre, du Lagarretche et du Chousse devra être renouvelée par la Commune avant le 22/07/2044.

Il reste donc 20 ans pour le bail actuel, aujourd'hui détenu par l'entreprise Forces Hydroliq, qui envisage d'investir 3,9 millions d'euros pour moderniser l'équipement existant et ainsi accéder au nouveau contrat H16 obligeant EDF à verser un complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations neuves d'une puissance inférieure à 1 000 kW.

Pour mémoire la puissance installée actuelle étant de 1 288 kW, sera bridée à 999 kW à la suite des travaux envisagés avant fin 2027 (début des travaux en 2026).

A l'issue de la séance du 25 juillet dernier, Monsieur le Maire a fait connaître à Monsieur De Margerie, directeur de Forces Hydroliq, la décision du Conseil Municipal, à savoir : une modification du bail existant de + 30 ans (jusqu'au 22/07/2074) avec le versement de la somme de 300 000 € lors de la signature du nouveau bail, le versement inchangé de la part fixe indexée sur l'évolution du contrat H16, le versement de 3 % du chiffre d'affaires à partir du 1er janvier 2027 et jusqu'au 22 juillet 2074 pour la part variable.

De janvier 2024 à la signature du nouveau contrat de rachat par EDF, la part variable due conformément aux termes du bail actuel sera de 7 %.

Outre le versement de la part fixe, le versement d'une compensation de la part variable durant l'exécution des travaux de modernisation a été demandée.

Cette demande a été rejetée par Forces Hydroliq, au motif qu'en l'absence de production, il était inenvisageable de définir un montant, en revanche, toutes les autres demandes ont été acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu autorise le Maire à signer un avenant de + 30 ans au bail à construction de la centrale d'Arette avec Forces Hydroliq, l'autorisant à exploiter cette dernière jusqu'au 22/07/2074 selon les conditions suivantes : versement de 300 000 € lors de la signature de l'avenant au bail actuel, paiement de la redevance fixe actuelle inchangée (indexée sur le prix de l'énergie électrique suivant la formule nationale de révision portée au contrat de vente entre le preneur et EDF branche énergie), versement de 7 % du chiffre d'affaires pour la part variable jusqu'à la signature du nouveau contrat de rachat H16 d'EDF, versement ensuite et jusqu'au terme du bail de 3 % du chiffre d'affaires.

Séance du 18 octobre 2024 (résumé)

Transfert de la compétence IRVE à Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (TE 64)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 68 de la loi d'orientation des mobilités, prévoit la possibilité, pour les collectivités ou établissements publics, de réaliser un « Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques » (SDIRVE). Dans les Pyrénées-Atlantiques, le SDIRVE a été porté par TE 64, qui s'est appuyé durant 10 mois, sur les acteurs publics et privés du département pour réaliser ce schéma qui a fait l'objet d'une validation de Monsieur le Préfet en novembre 2023.

Le schéma réalisé a mis en évidence l'intérêt que présente l'organisation d'une initiative supra-communale de déploiement des IRVE sur le territoire. Cette initiative supra-communale devant permettre notamment d'assurer une couverture géographique et des choix de puissances pertinents pour les bornes de recharge, ayant un impact direct sur l'expérience des usagers en matière de connectivité. La mise en place d'une initiative supra-communale, entre ainsi en résonance avec la nécessité d'une solidarité territoriale, garantissant l'égalité d'accès au service, aspect souligné par Monsieur le Préfet dans l'avis émis sur le SDIRVE. La commune est par conséquent sollicitée pour se positionner sur le transfert de la compétence IRVE à Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (TE 64).

Si la commune transfère la « compétence IRVE » à Territoire d'Energie 64 dans les conditions fixées par ses statuts, celui-ci assurera la maîtrise d'ouvrage du projet, sachant que pour intervenir dans ce domaine, le mode opératoire retenu par TE 64 est la Délégation de Service Public de type concessif.

Cela signifie que le futur délégataire assurera l'investissement en lieu et place de la collectivité, exploitera le service (maintenance technique, supervision, paiement de l'électricité) et se rémunérera exclusivement via le prix de la charge dont s'acquittera l'usager auprès de lui. La collectivité ne contribuera donc pas financièrement à ce projet. La procédure correspondante sera lancée à la rentrée 2024 et se traduira, compte-tenu des délais impartis, par une attribution de la Délégation en avril 2025, ce qui permettra d'engager une part significative du déploiement envisagé avant la fin de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt que présente pour la commune, ce transfert de compétence en faveur de TE 64, permettant à la commune de s'inscrire dans la feuille de route départementale de la mobilité électrique, après en avoir délibéré, décide de transférer la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ou Hybrides Rechargeables » à Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques (TE 64), pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dans les conditions fixées par la convention d'application des conditions techniques, administratives, juridiques et financières de transfert et d'exercice de la compétence IRVE, précise que la présente délibération sera notifiée au Président de TE 64 et donne mandat à Monsieur le Maire, pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du transfert de compétence et à la mise en place d'IRVE sur le domaine communal.

Convention de déneigement hiver 2024-2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée les années précédentes avec l'Entreprise Tillous concernant la location d'un tracteur adapté à l'étrave communale afin de déneiger les voies communales autant que de besoin. Monsieur Tillous étant décédé, Monsieur le Maire propose de confier cette tâche à l'entreprise de M. Olivier Carrère. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer une convention avec M. Carrère du 1er décembre 2024 au 30 avril 2025 pour la somme de 1600 €.

Séance du 13 décembre 2024 (résumé)

Achat d'un tracteur pour divers travaux des services techniques

M. le Maire présente le devis des Etablissements CHIQUIRIN d'Uhart-Cize concernant l'éventuel achat d'un tracteur Deutz FAHR 5095. Mr Camblong, adjoint aux travaux, en charge de ce dossier détaille les différents équipements proposés également dans le cadre de cet achat indispensable pour les services techniques pour gagner en autonomie et être ainsi capable de répondre plus rapidement aux différentes sollicitations (terrassements consécutifs à des fuites sur le réseau d'eau, balayage des rues, chargements divers ...). Il fait état des diverses consultations menées auprès de plusieurs concessionnaires de ce type de tracteur et détaille les options retenues (balayeuse, transpalette, benne arrière et chargeur Stoll Solid 3820 H).

Il précise enfin que les frais de déplacement et les frais de main d'œuvre sur la 1^{ère} révision (entre 50 h et 100 h) et la 2^{ème} (entre 300 h et 400 h) seront gratuites.

Après avoir pris connaissance de toutes ces informations et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter un tracteur FAHR 5095 équipé d'une benne avant et d'une benne arrière, d'un transpalette HD 1600 KG ainsi que d'une balayeuse Rabaud Supernet 2100 A au prix de 68 000 € HT soit 81 600 € TTC et précise que les crédits sont prévus dans le cadre de la décision modificative N°4 du Budget Général.

Convention de restauration sur le site du collège de Barétous pour les élèves de l'école primaire d'Arette

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 30 Juin 2023, par laquelle le Conseil Municipal décidait l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire à compter de septembre 2023 et la programmation des augmentations, chaque année au 1^{er} Janvier, afin de se caler sur le rythme appliqué par le collège. Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de 0,10 € à compter de la rentrée de Janvier 2025, (hormis la tranche 1 qui est fixe), en accord avec la décision du C.A du collège de Barétous, et de l'autoriser à signer l'annexe 2 bis à la Convention de fourniture de repas aux usagers extérieurs sur site 2025.

Ouï les explications de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire comme suit à compter de Janvier 2025

Quotient familial	Prix du repas entrant dans les forfaits	Prix du repas exceptionnel
0-900	1 € (inchangé)	
901-1500	2.80 € (2.70 € en 2024)	4.05 € (3.95 € en 2024)
1501 et au- delà	3.30 € (3.20 € en 2024)	

Et autorise le Maire à signer l'annexe 2 bis à la convention de fourniture des repas sur site aux usagers extérieurs pour l'année 2025.

Convention relative à une mission d'assistance technique pour les travaux de réhabilitation de la cabane fromagère du Pescamou

M. le Maire présente le projet de convention relative à une mission d'assistance technique qui pourrait être confiée à la Coopérative du Centre Départemental Ovin (CDEO) pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la cabane fromagère du Pescamou pour le compte de la commune maître d'ouvrage de cette opération.

Cette mission fait suite à la mission d'animation déjà réalisée par le CDEO pour définir le projet en partenariat avec les éleveurs concernés, mission sans incidence financière pour la commune.

La nouvelle mission concerterait la coordination avec la maîtrise d'œuvre, l'assistance pour la réalisation du dossier de consultation des entreprises, l'assistance pour l'analyse des offres, l'assistance pour la passation des contrats et la planification et le suivi des délais. Cette mission comprendrait également un volet d'assistance à la réception des travaux, pour le décompte définitif des travaux et la transmission des dossiers aux financeurs. Pour mémoire cette opération est estimée à 165 000 € HT de travaux et pourrait bénéficier de 75 % de subventions. Le montant de cette mission d'assistance technique serait de 2% du montant HT de cette opération.

Après avoir pris connaissance des 5 articles de cette convention et en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention relative à une mission d'assistance technique avec la Coopérative du Centre Départemental Ovin (CDEO) aux conditions énoncées ci-dessus et précise que cette opération ne sera menée que lorsque le montant des subventions attribuées sera conforme au plan de financement validé lors de la séance du Conseil Municipal du 5 Juillet 2024.

Convention Fonds de concours « Flamme Olympique » avec la C.C.H.B

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 Janvier 2024 l'autorisant à déposer un dossier de demande d'aide auprès de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) au titre du dispositif « Fonds de concours ordinaire » dans le cadre de la réalisation d'une fresque à l'occasion du passage de la flamme olympique dans la commune le 20 Mai dernier. Lors de sa séance du 14 novembre 2024, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer 9 363,90 € à la commune d'Arette pour cette réalisation (correspondant à 50% du montant de cette œuvre réalisée par Claire Leraistre) et a autorisé son Président à signer la convention qui permettra le versement de cette somme à la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer lui aussi cette convention qui permettra de solder définitivement cette opération.

Pyrénée Campus : Autorisation de programme et crédits de paiement

Le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les Communes peuvent, pour une opération donnée, voter des autorisations de programme et des crédits de paiement lorsque l'opération a un caractère pluriannuel. L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de cette opération. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de requalification de l'ancien collège en centre d'hébergement inclusif, pour lequel les travaux vont démarrer dès janvier 2025 et vont durer 16 mois. Il rappelle la répartition des dépenses liées à ce programme et précise que le financement se fera par des subventions de l'Etat (Fonds Vert et FNADT), de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Pyrénées-Atlantiques et de l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide de créer une autorisation de programme pour le projet Pyrénée Campus pour un montant maximum de 3 824 000 € HT (4 320 000 € TTC) et décide que les crédits de paiement sont répartis de la manière suivante :

En € HT	2024	2025	2026	TOTAL
Honoraires/Etudes	220 000 €	362 000€	182 000 €	764 000 €
Travaux	-----	2 040 000 €	1 020 000 €	3 060 000 €
TOTAL	220 000 €	2 402 000 €	1 202 000 €	3 824 000 €

Le Syndicat Mixte de la Pierre St Martin

Après une saison 2023/2024, conclue par l'un des bilans les plus faibles de ces 30 dernières années en termes de fréquentation (96 313 journées/ski enregistrées) et alors que le moral des acteurs de la Pierre St Martin était au plus bas, les vacances de Noël qui viennent de s'achever ont redonné le sourire même aux plus pessimistes. Avec 31 403 j/ski comptabilisées en décembre, notre station s'est permis le luxe de faire aussi bien et certains jours mieux que celle de Gourette. A bien y regarder quelques indices, dont le record établi le 13 Janvier 2024 (5300 skieurs comptabilisés) nous avait laisser entrevoir, en fin de saison dernière, un engouement renouvelé des

amoureux de la Pierre et en particulier de nos voisins espagnols. Car c'est bien « *tras los montes* » que se trouve sans aucun doute le futur marché de notre station et aussi celui des jeunes skieurs. Convaincu de cela, depuis longtemps, une bien sympathique réception a eu lieu le 17 Mars dernier, à la maison de la Pierre St Martin pour remercier deux groupes qui par leur présence, tout au long de la saison hivernale et par tous les temps, dévalent les pentes de notre station. Grâce à leur assiduité, la station a ainsi pu accueillir plusieurs centaines d'enfants qui deviendront sûrement plus tard de fidèles clients. Première association mise à l'honneur le SCOVA,

présent dès la création de la station en 1962, grâce à qui de nombreuses générations d'écoliers du Haut-Béarn connaissent par le détail le domaine skiable de la Pierre St Martin. Sous la présidence de Jean-Francois Martinez et d'une poignée de valeureux accompagnants, ce ne sont pas moins d'une cinquantaine d'enfants qui sont ainsi venus skier à la Pierre-St-Martin tous les dimanches malgré un enneigement aléatoire et capricieux. Le second club mit à l'honneur, lors de cette réception, fut la Fédération des Ikastolas représentée par Ibon et une équipe conséquente d'encadrants. De quelques groupes en 2016, leur montée en puissance, ces dernières années, a permis de passer de 300/400 écoliers à 1500 scolaires basques en 2023/2024. Le très bon accueil des différents prestataires (billetterie, location de skis, mise à disposition de salles par le syndicat mixte...) les a confortés dans leur choix de revenir dans notre station pour la saison 2024/2025. Ils seront probablement 2000 cette année ce qui constitue un formidable réservoir d'ambassadeurs pour demain. L'avenir, c'est aussi la gestion de l'eau, capitale pour la Pierre St Martin, tout autant que l'assainissement. Après plusieurs mois de négociations, vu la complexité du dossier de renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP), et sous la houlette de Mr Thierry Lesur du cabinet 2AE, un accord a été signé en mairie, ce 13 novembre, qui confie de nouveau et pour 12 ans au groupe Suez la gestion de cette ressource naturelle. Moment solennel immortalisé par cette photo, où l'on trouve aux côtés des acteurs principaux de cet accord le maire, Président du Syndicat Mixte, entouré d'Olivier Lack, Directeur Adjoint de Suez Béarn-Pays Basque-Landes et de Stéphane Benesse chef de l'Agence de Pau.

Cet accord, outre le montant des redevances d'exploitation pour les consommateurs des deux services, (qui sont légèrement moindres que lors de la précédente DSP), précise que la société Suez Eau France sera chargée d'assurer, durant 12 ans, la gestion du patrimoine constitué par les ouvrages du service de production et de distribution d'eau potable, mais aussi celui de la collecte et du traitement des eaux usées, comprenant en particulier le renouvellement des équipements le nécessitant. Il précise aussi les conditions d'exploitation du service y compris lors des situations de crise et les relations avec les usagers du service. Parmi ceux-ci l'EPSA, principal consommateur d'eau pour la production de neige de culture, s'est félicité de la teneur de cet accord qui devrait lui permettre d'économiser environ 10 000 € par an.



La vie communale

Le succès de « Laissez-vous conter, Arette pendant l'occupation »



Le dimanche 10 novembre dernier, une cinquantaine de personnes ont emboité le pas de Janette Ananos pour partir à la découverte des lieux et des faits qui se sont déroulés à Arette entre 1941 et 1944. Cette balade patrimoniale, intitulée "Laissez-vous conter Arette pendant l'occupation" a été pour beaucoup source de découverte et chargée en émotion. Après un mot d'accueil pour planter le décor de cette époque funeste, le cortège s'est dirigé rue du Moulin où deux familles de Juifs (les Hartog et les Kopelman) s'étaient réfugiées chez Castagné et Hondeville. Arette était à ce moment-là en zone libre .

A partir du 11 Novembre 1942, les allemands ayant établi leur quartier général chez l'ancien maire, Pierre Casabonne, décédé trois mois plus tôt, c'est sous le régime de la peur que beaucoup vont vivre

l'occupation. Certains, au péril de leur vie vont franchir le col de la Pierre St Martin pour rejoindre les forces françaises libre d'Afrique du Nord. On les appellera plus tard les « évadés de France ». D'autres aideront au passage de la frontière comme la famille Hourcatte gérante de l'hôtel Salies,(aujourd'hui « Bistrot de l'Ours »), d'autres enfin collaboreront avec l'occupant. Un moment d'histoire poignant qu'avec passion Janette aura su faire partager et qui mérite nos plus vifs remerciements.

Une belle cérémonie du 11 Novembre, avec de nombreux enfants

Renouant avec une tradition qui s'était largement perdue après le centenaire de l'armistice en 2018, le retour de nombreux écoliers accompagnés de leurs parents ou grands-parents a redonné du lustre à la cérémonie du 11 novembre dernier. Cela tombait plutôt bien dans la mesure où un pupitre rappelant la construction du monument aux morts en 1919 venait d'être installé quelques jours auparavant. Financé en partie par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC), il rappelle combien la douleur était vive au lendemain de la grande guerre que beaucoup espéraient être « la der des der ». On sait ce qu'il advint et les morts des conflits postérieurs sont là pour nous le rappeler. Pour ceux qui l'ignoreraient, l'originalité du monument d'Arette réside dans le fait que sont également inscrits les morts de la guerre de 1870 dont le nom n'est, au demeurant, jamais cité lors des cérémonies. Très recueillis et attentifs, les enfants entourés des pompiers, fidèles parmi les fidèles de nos cérémonies, ont chanté avec ferveur la Marseillaise avant de gratifier l'assistance d'une deuxième version moins guerrière lors de la réception où les attendaient sodas et friandisesbien méritées.



Signature d'un accord concernant la microcentrale de la Mouline

Exploitée depuis sa mise en service en septembre 2007 par la société SAS Arette, la microcentrale hydroélectrique de la Mouline a fait l'objet, en 2024, d'un rachat par la société Forces Hydroliq. Cette dernière, afin de bénéficier d'un contrat de rachat bonifié de la production électrique par EDF, envisage d'investir 3,9 millions d'euros entre 2026 et 2027 pour une meilleure production, prenant en compte la diminution annoncée de la ressource en eau dans le cadre du changement climatique.

Cet investissement considérable (voir détail dans la délibération du 25 Juillet) justifie la demande de Forces Hydroliq d'un allongement de la durée d'exploitation dont le terme de l'autorisation préfectorale est le 23 juillet 2044. Compte tenu de l'importance du sujet, le Conseil Municipal, après y avoir consacré une séance entière, le 25 Juillet, puis une partie de celle du 6 Septembre, a autorisé le Maire à signer un avenant de **+ 30 ans au bail à construction** de la centrale d'Arette avec Forces Hydroliq, l'autorisant à exploiter cette dernière **jusqu'au 22/07/2074** selon les conditions suivantes : **versement de 300 000 € lors de la signature de l'avenant** au bail actuel, paiement de la redevance fixe actuelle inchangée, versement de 7 % du chiffre d'affaires pour la part variable jusqu'à la signature du nouveau contrat de rachat H16 d'EDF, versement ensuite et jusqu'au terme du bail de 3 % du chiffre d'affaires. Cette signature a eu lieu le 28 Octobre dernier en présence de Renaud Guillaume (à droite sur la photo) Directeur Général délégué de Forces Hydroliq et de Robert Abboud, (à gauche) représentant Mayeul de Margerie, Directeur Général de Forces Hydroliq SAS.



Départ à la retraite, mutation et recrutements de ces derniers mois

Quelques mois après que son épouse Corinne ait profité de la dernière Ste Barbe pour tirer, après 25 ans de dévouement, sa révérence au corps des sapeurs-pompiers volontaires de Barétous, **André Haristouy**, qui fut lui aussi pompier volontaire en son temps, a fait valoir ses droits à la retraite ce mois de novembre. Cela lui a valu, comme il est de coutume en pareille circonstance, une bien sympathique réception où entouré des siens et de l'ensemble du personnel communal fut retracé, par Mr le Maire, son parcours professionnel. Avant d'entrer au sein des services techniques d'Arette, André aura travaillé quelques années comme ouvrier de l'ONF.



C'est en mars 1988 qu'il entre dans la fonction publique au titre d'agent d'entretien. De stagiaire il devient ensuite titulaire en 1989 et va ensuite gravir tous les échelons pour terminer sa carrière au grade d'adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe. Plus particulièrement chargé de l'entretien des espaces verts (et dieu sait s'ils sont nombreux à Arette) mais aussi de la propreté du village, André aura également accompli bien des travaux tant à la Pierre St Martin que dans les hameaux. Agent polyvalent, d'aucuns se souviendront qu'il était aussi en charge de l'éclairage public et des illuminations de Noël. La liste de ses compétences étant trop longue à énumérer Monsieur le Maire se contenta d'évoquer quelques épisodes épiques tout en soulignant la qualité du passage de témoin avec son ultime partenaire Patrice Larrouy désormais héritier de son savoir-faire. Bien sûr ce moment convivial ne pouvait s'achever sans de nombreux cadeaux et des vœux appuyés de longue et heureuse retraite. Son épouse Corinne n'en ayant pas fini avec sa carrière professionnelle nul doute qu'André, en bon papy gâteau, se portera régulièrement volontaire pour s'occuper de ses quatre petits-enfants. A n'en pas douter il s'agit là de l'une des plus belles reconversions.

Bien évidemment, la vie d'une collectivité est faite de départs mais aussi d'arrivées.



Pour remplacer André et renforcer le service de l'eau et de l'assainissement, si important pour le quotidien de chacun d'entre nous, la mairie a procédé à un recrutement le 14 octobre dernier pour une embauche dès le 1^{er} Novembre. Agent saisonnier du Syndicat Mixte de la Pierre St Martin durant l'hiver 2023/2024, en charge du suivi du réseau d'eau de la Pierre St Martin et de la station d'épuration du Braca, **Sébastien Traillé** a été retenu et a été nommé comme stagiaire dans la foulée. Jusque là, artisan tailleur de pierre et graveur Sébastien a connu un baptême du feu particulièrement actif cette fin d'année avec de nombreuses fuites d'eau dans les quartiers et le dysfonctionnement de la remontée de l'eau d'Aumarre vers la station en pleine vacances de Noël.

Autre recrutement celui d'**Adèle Daubon** rendu nécessaire dans le cadre de l'ouverture en Mai prochain du Centre Culturel Ambille. Jusque là chargée de collection à la médiathèque de Toulon, titulaire de la fonction publique territoriale avec le grade d'Adjoint du patrimoine, Adèle, âgée de 37 ans, connaît et apprécie les Pyrénées où elle possède de la famille à Lasseube. Licenciée du Club Alpin Français, passionnée d'escalade et d'alpinisme elle s'apprête à relever le challenge proposé par sa fiche de poste. A savoir :

- Préparer l'acquisition et l'implantation du mobilier, de l'informatique et des matériels de la médiathèque et des espaces du futur centre culturel, suivre les demandes de subventions afférentes.
- Organiser et mettre en œuvre les acquisitions, le traitement et l'équipement des nouvelles collections (livres, cd, dvd ...)
- Constituer, former, coordonner et animer l'équipe de bénévoles. A cet égard **toute personne intéressée par ce magnifique projet est invitée à se faire connaître au secrétariat de mairie (Tel : 05 59 88 90 82)** car le travail ne va pas manquer dans les prochaines semaines pour couvrir et répertorier l'ensemble des livres commandés.
- Organiser l'accueil des publics et mettre en place le règlement intérieur
- Préparer les actions culturelles associées au lancement du centre.
- Piloter, suivre et évaluer le **Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES)** voté le 17 Mai 2023 (voir Bulletin N° 23) en élaborant le bilan annuel de ce PCSES
- Organiser et animer les accueils de classes
- Assurer le bon fonctionnement de l'équipement, son suivi administratif et budgétaire
- Coordonner les activités du centre culturel en valorisant notamment la mémoire et l'œuvre de Paul Ambille en lien avec la fondation Taylor chargée du planning et du contenu des 2 expositions prévues chaque année.
- Communiquer au public et aux partenaires (CCHB, Bibliothèque 64) les activités du Centre Culturel.



Moins attendu a été l'annonce en cette fin d'année du départ imminent de notre secrétaire générale **Patricia Lagadec** pour sa Bretagne natale. Recrutée par voie de mutation, le 1^{er} juillet 2018, après avoir passé 4 années comme secrétaire à Lanne-en-Barétous, Patricia a franchi depuis son arrivée dans notre collectivité plusieurs paliers dont le dernier date du 15 novembre où elle a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade d'attaché au titre de la promotion interne 2024. Son époux faisant valoir prochainement ses droits à la retraite et souhaitant retrouver sa famille, Patricia pourra lui emboîter le pas puisqu'elle vient d'être recrutée ce 28 décembre en tant que Directrice Générale des Services de Plougonven, commune du Finistère de 3398 habitants. Cette promotion récompense un parcours exemplaire qui mérite nos félicitations en même temps que nos remerciements pour les 6 années ½ passées au service de notre collectivité.

Reste la question de son remplacement aujourd'hui sans réponse car nécessitant un temps de réflexion à partager entre l'ensemble du personnel administratif et les élus.

Journée d'inaugurations et remise d'un diplôme sportif pour Arette

C'est dans le cadre de la 3ème journée des associations que la municipalité d'Arette a procédé samedi 7 septembre, à une double inauguration : celle du **city stade** implanté, ce printemps, par l'entreprise Joël Clavé, sur un court de tennis de l'espace Nelson Paillou et celle de **trois parcours d'orientation** situés sur la même plaine des sports. Lors de ce moment convivial, le maire, Pierre Casabonne, n'a pas manqué de souligner combien ces deux équipements ainsi que le **terrain de foot** récemment reconfiguré, ajoutés à la reprise complète de la structure artificielle d'escalade de la salle polyvalente, toute proche, font désormais d'Arette une commune

parfaite équée du point de vue sportif. Cette opération d'un montant de 86 840 € HT ayant été retenue dans le cadre de l'appel à projet « Terre de jeux » aura bénéficié de 74 % de subventions et d'aides diverses dont 29 690 € de l'Agence Nationale du Sport, 24 585 € de l'entreprise Kokoni pour la prise en charge intégrale du terrain de foot, de 10 800 € du Conseil Départemental, de 1200 € de la CCHB et tout autant par les PEP 64 pour les parcours d'orientation. Après les remerciements d'usage, Monsieur Raymond Paulien au nom du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif a remis, devant un parterre de bénévoles, un trophée d'honneur à la commune pour avoir si bien accueilli la flamme olympique lors de son passage, à Arette, le 20 Mai dernier. Ce trophée a trouvé place depuis sur le fronton de la salle Nelson Paillou clôturant ainsi de la meilleure des manières une année sportive qui aurait comblé l'ancien Président du Comité National Olympique et Sportif Français inhumé, faut-il le rappeler, dans le cimetière d'Arette. Pour couronner le tout, Arette s'est vu remettre en fin d'année le label bien mérité de « Ville active et sportive ».



Ci-dessus les personnalités présentes au moment de l'inauguration du city-stade et des parcours d'orientation.

L'exposition « D'Artagnan, de la réalité au mythe »

Du 24 septembre au 5 octobre, Arette a accueilli salle Barétous-Roncal une exposition consacrée aux Mousquetaires. Cette exposition s'inscrivait à la suite de l'inauguration de la route équestre, quelques jours auparavant, en Barétous. Chaleureusement accueillie par la Compagnie des Mousquetaires du Béarn et de Gascogne, cette exposition itinérante, conçue par le Conservatoire Départemental du Patrimoine et des Musées du Gers comprenait vingt panneaux retracant la vie des Cadets de Gascogne et plus particulièrement le prestigieux corps des Mousquetaires.

Ces derniers, issus des carabins d'Henri IV, devinrent les héros de cape et d'épée grâce à Louis XIII, qui les équipe de mousquets. D'Artagnan (1613-1673), né à Lupiac, en fut le capitaine-lieutenant après avoir reçu la casaque bleue à croix argentée du Comte de Tréville.



Lors du vernissage, Pierre Casabonne, en profita pour rappeler que le Comte de Tréville, né en 1598 à Oloron, mais aussi Aramis et Porthos, immortalisés grâce au roman d'Alexandre Dumas, avaient des attaches avec la vallée de Barétous et que la Maison du Barétous allait, dans sa communication future, mettre plus en avant ces personnages mondialement connus. Avec une image aussi positive, la fréquentation et l'image de notre musée devrait s'en trouver confortée

Une exposition de peintures aux accents Navarrais

Antonio Ismael Loperena Garro, connu dans le monde de l'art sous le nom d'**Ismael Loperena**, est né le 11 juillet 1954 dans la ville pittoresque d'Arguedas, en Navarre. C'est le fils du célèbre sculpteur navarrais, Antonio Loperena auteur de la sculpture « el pastor » qui se trouve sur la place devant la salle de sport d'Isaba. Il a parcouru la planète, laissant son empreinte artistique dans des pays et des villes du monde entier, notamment en France, en Australie, au Venezuela, au Portugal et même dans les rues animées de New York. Un chapitre essentiel de l'odyssée artistique d'Ismael se déroule au Venezuela où il a résidé de 1983 à 1985. C'est dans ce pays qu'il a perfectionné ses talents de peintre. Il a notamment réalisé une fresque monumentale de plus de trois mètres de long pour le prestigieux hôtel Sheraton de Caracas. De retour en Navarre en 1989, Ismael s'est installé à Tudela, puis à Fontellas en 2003. Les conversations avec lui révèlent une passion profonde pour l'art, la vie, l'amour et la mort. Son esprit artistique continue de voyager avec des escapades fréquentes à Miami et à New York. Sa rencontre avec le maire d'Arette, il y a quelques années, à l'occasion d'une Junte, l'a conduit naturellement à exposer ses œuvres dans la salle Barétous-Roncal du 22 octobre au 29 novembre dernier. Le vernissage a été l'occasion de réaffirmer si besoin était la solidité des liens d'amitié franco-espagnols qui caractérisent la commune d'Arette.



Un chantier jeune apprécié de tous



A l'heure où les lycéens reprenaient le cours de leurs études, la municipalité d'Arette et les responsables du centre social de la Haüt se réjouissaient du bon déroulement du chantier jeune expérimental qui a eu lieu, cet été, au pied du Calvaire. Ce chantier réalisé par 5 jeunes, très motivés, a consisté à repeindre la rambarde très dégradée de la passerelle Cachilat qui enjambe le Virgou derrière l'ancienne scierie Bernadicou. Merci à Flora, Esteban, Eloïse, Charlotte, Alban, et leur encadrante d'avoir réussi, en quelques jours, à redonner un bon coup de jeune à une passerelle des plus empruntée par les promeneurs qu'ils soient touristes ou locaux. Une première qui en appelle vraisemblablement d'autres puisqu'à l'heure du bilan tout le monde était satisfaisant.

Ci-contre, la joyeuse équipe au travail.

Travail de mémoire sur la junte de Roncal au collège d'Arette

Dans le cadre d'un travail sur la mémoire historique des vallées du Barétous et de Roncal, les élèves du collège de Roncal (Navarre) ont été reçus, ce printemps, au collège d'Arette. Le rapprochement entre les deux collèges a débuté pendant la crise du Covid par l'intermédiaire de Maité Burgin et de Jón Ander Torre (respectivement professeur d'espagnol et de langue française) et ne cesse de s'étoffer d'années en années par des échanges épistolaire, des rencontres, des échanges pédagogiques ou des séjours d'immersion pour les élèves.

Le 3 Mai dernier, un travail initié de part et d'autre de la frontière a été consacré au tribut des trois vaches, ou comment redonner de l'intérêt pour un accord de paix renouvelé chaque 13 juillet, depuis 1375, et qui peu à peu perd du sens pour les jeunes générations. Pierre Casabonne, maire d'Arette et Carlos Anaut, maire d'Isaba ont pu échanger longuement avec les élèves sur ce rendez-vous annuel, considéré aujourd'hui comme la survivance du plus vieux traité de paix en vigueur en Europe. Les deux élus ont expliqué l'importance de ce travail de mémoire qui doit contribuer à perpétuer l'amitié entre les deux vallées dans un monde où la paix est plus que jamais menacée et qui en oublie les leçons des conflits passés.



Coopération Barétous-Roncal : un voyage d'étude à Urepel

A l'exemple des collégiens, les élus des deux vallées ont mis à profit l'année 2024 pour relancer l'idée, mise à mal ces dernières années par la crise Covid, d'une coopération transfrontalière plus dynamique.

Partant de l'idée que le col de la Pierre St Martin est un lieu des plus fréquentés et que la borne 262 est un symbole fort de l'histoire de Barétous et de Roncal, un groupe de travail composé des élus d'Aramits, d'Arette, d'Issor et d'Isaba s'est retrouvé cet automne pour réfléchir avec des spéléologues, des bergers et des membres de l'association Patrimoine sur la valorisation de ce col. Les atouts de cet espace transfrontalier étant nombreux, chacun des participants s'est employé alors à trouver comment les mettre davantage en avant. Pour les spéléologues la réhabilitation de la cabane Queffelec est apparue comme une évidence que la municipalité d'Aramits soutiendra. Pour l'association patrimoine la présence de nombreux abris sous roches ou mégalithes mérite d'être davantage mise en exergue ainsi bien sûr que le traité de la Junte (voir la vie associative). Pour la mairie d'Arette, la valorisation de l'activité cycliste est un marqueur fort de la station qui mérite d'être travaillée. Côté Roncal, c'est la randonnée en montagne et des sentiers thématiques qui doivent être mis en lumière. Rapidement la « casita » bâtiment aux tuiles rouges se trouvant au col, (propriété de la « Junta de Roncal »), est apparue comme une opportunité qui pourrait devenir une véritable « vitrine » dont les contours restent à cette heure à définir. Pour ce faire, un voyage d'étude a été suggéré par le service transfrontalier du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques. Cette rencontre s'est déroulée le 14 novembre dernier à Urepel où une importante délégation a été reçue par Mme le Maire. Un voyage d'étude riche d'enseignements qui est un pas de plus



dans une aventure humaine qui pourrait déboucher sur le dépôt d'une demande d'aides européennes.

Jean Lonné-Peyret, citoyen d'honneur d'Arette

Mettant à profit l'ouverture des fêtes de la St Pierre, la municipalité a tenu à récompenser Jean Lonné-Peyret pour son engagement exemplaire au sein du corps des sapeurs-pompiers et celui tout aussi méritoire dans l'organisation du passage de la flamme olympique le 20 Mai dernier. Lors d'une cérémonie des plus conviviale, trois orateurs ont pris successivement la parole pour évoquer les différentes facettes du récipiendaire. Ce fut tout d'abord le lieutenant-colonel Mourgues, chef des opérations du SDIS qui se plut à rappeler la longue carrière de Jean au service des autres au titre de sapeur-pompier. Engagé volontaire dès l'âge de 24 ans, c'est à 45 ans que ce dernier aura pris la direction du centre de secours de Barétous avant de mettre un terme à sa magnifique carrière fin 2021. Durant les 14 années passées à la tête des pompiers du Barétous, le centre aura connu bien des aménagements et aura servi à bien des formations, que lui-même aura animé avec beaucoup de professionnalisme et de passion. Ces qualités de meneur d'hommes lui auront valu de terminer, après une carrière de 35 ans avec le grade de capitaine. Ne désirant pas tourner définitivement la page de la participation à des secours lors de catastrophes majeures, c'est sans difficulté que Jean a accepté de prendre la direction de la réserve communale fortement mobilisée lors du passage de la flamme olympique. Second orateur à prendre la parole, Dominique Rousseau, jeune retraité de l'EPSA résuma l'engagement sans faille au service de la station de celui dont le père André fut le premier directeur d'exploitation. Conducteur de téléskis puis chargé du service de maintenance électrique et mécanique avant de devenir responsable du déneigement intra-muros, Jean aura beaucoup donné et par tous les temps durant sa carrière professionnelle au sein de la station. Dernier intervenant, Jean-Pierre Traillé, maire-adjoint délégué de la Pierre St Martin en charge de la vie associative, remercia vivement celui qui est aussi son cousin pour l'aide précieuse apportée par la réserve communale de sécurité dans la gestion du stationnement lors de l'incroyable succès du passage de la flamme olympique. A travers ses propos ce sont bien évidemment toutes les personnes ayant contribuées à la réussite de cette manifestation qui furent remerciées. Un film évoquant des souvenirs d'enfance précéda la remise, par Mr le Maire, d'une médaille de citoyen d'honneur d'Arette largement méritée à laquelle Jean, lors du mot de clôture, n'oublia pas d'associer son épouse Bernadette pour le constant soutien apporté.



Lionel Rabier, nouveau chef du centre de secours de Barétous

C'est sous un soleil presque printanier que Lionel Rabier a été promu lieutenant le 23 novembre dernier. Jusque-là adjudant, l'accession à ce grade lui permet désormais de diriger le centre de secours de Barétous. Cette prise de commandement a donné lieu, comme d'habitude, à une cérémonie haute en couleur sur la place Pierre Aristouy.



Après les salutations conduites par les gradés, Lionel Rabier, s'est vu remettre le grade de lieutenant par le colonel hors-classe Alain Boulou, directeur du corps départemental des sapeurs-pompiers des Pyrénées-Atlantiques. Après quoi les personnalités présentes ont pris tour à tour la parole. Ce fut tout d'abord Pierre Casabonne qui, après ses félicitations à Lionel Rabier, a rendu hommage à l'engagement des sapeurs-pompiers qui, jusqu'à leurs interventions à la Pierre Saint-Martin, ne comptent pas leurs heures. Prenant le relais, André Arribes, président du conseil d'administration du SDIS 64, a considéré ces galons « comme amplement mérités », tout en adressant ses félicitations « à un centre pleinement et solidairement impliqué dans la vie de la vallée ». Le député Iñaki Echaniz a lui aussi exprimé « sa reconnaissance aux sapeurs-pompiers » tout en indiquant que le financement des centres de secours a été évoqué à Paris lors du débat sur le budget, de même qu'un décret sur le départ à la retraite plus tardif de leurs membres.

La dernière intervention aura été celle de la sous-préfète d'Oloron qui a adressé à ses hôtes des remerciements de la part de l'État. Elle a rappelé combien les sapeurs-pompiers se sont impliqués lors des récents événements climatiques en Haut-Béarn, souligné elle aussi leur sens de la solidarité et mis l'accent sur l'expérience en zone de montagne de Lionel Rabier, responsable EPSA, faut-il le rappeler, du déneigement de la station intra-muros.

La tempête Kirk et l'intervention de la réserve communale de sécurité

Kirk un nom qui restera longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui, le 9 octobre dernier, ont eu à déplorer les dégâts occasionnés par cette tempête d'une rare violence. Avec des vents enregistrés jusqu'à 211 km/h à Iraty et estimés à 200 km/h à la Pierre St Martin et à 150 km/h par moment au village les traces de cet évènement climatique hors norme ne sont pas prêtes de disparaître de sitôt. S'il n'y a eu aucun blessé à déplorer ni aucune toiture véritablement arrachée, en revanche de très nombreux arbres ont été déracinés ou cassés de façon spectaculaire. Ce fut le cas notamment au château, où pour la première fois deux platanes se sont brisés en deux ayant cependant la bonne idée de s'appuyer sur leur congénères plutôt que d'endommager les bâtiments environnants.

Si d'autres arbres, dans de nombreux vergers, ont été mis à terre, c'est indiscutablement le patrimoine arboré de la commune qui a le plus souffert. C'est ainsi que la totalité des carolins qui procuraient une ombre des plus agréable aux spectateurs, lors des parties de pelote sur notre fronton, n'existent plus. Et que dire du bois du calvaire et de la côte de Gironne véritablement massacrés. Il faudra de longs mois pour panser les plaies d'un tel évènement. Face à de tels dégâts un élan de solidarité des plus appréciables a sans doute permis d'éviter une catastrophe plus importante encore. Pendant qu'une équipe de bénévoles, avec notamment quelques jeunes du Comité des fêtes, s'employait à dégager l'espace du Vert à l'œil, les entrepreneurs forestiers locaux Quentin Bernadicou, Olivier Carrère, Jean-Pascal Lahourcade et Bruno Munoz s'activaient à dégager le Virgou des nombreuses branches qui l'encombraient. Sans leur intervention et celle des services techniques municipaux aidés de membres de la réserve communale, la pluie abondante tombée quelques jours plus tard aurait sans nul doute provoqué des inondations en raison des embâcles. Que tous ceux s'étant mobilisés pour ces interventions d'urgence trouvent ici l'expression de nos remerciements les plus vifs ainsi que Marie et Frédéric Peyret pour le précieux soutien logistique « casse-croûte » apporté lors de cette opération déblayage.

De cette tempête on retiendra également que de nombreux foyers furent privés d'électricité durant plusieurs jours sans parler de la téléphonie qu'elle soit fixe ou mobile. A l'heure où nous écrivons ces lignes, force est de constater qu'il reste encore beaucoup de pylônes endommagés et des kilomètres de fils téléphoniques à terre. Or retiendra aussi, que cette absence de communication aura handicapé la mobilisation de la réserve communale et que pour y remédier il a été décidé d'équiper la sirène de l'église d'un groupe électrogène permettant de la mettre en service en cas de besoin.



Enfin, il nous faut évoquer le magnifique travail réalisé le 30 novembre dernier par la quinzaine de bénévoles de la réserve communale de sécurité qui sous la houlette de son responsable Jean Lonné-Peyret ont permis à Jérémie Lapeyrie et son tracteur forestier de dégager les axes principaux du bois du calvaire. L'important tas de branches, fruit de leurs efforts, qui avait été entreposé sur le terrain de sport de l'ancien collège a finalement été broyé par l'entreprise Etchebarne cette fin d'année. Grâce à leur intervention, le tour de ce bois est désormais en sécurité quand les sentiers intérieurs demeurent interdits, jusqu'à nouvel ordre, aux promeneurs tellement il reste de branches susceptibles de tomber à tout moment.

Une réunion publique des plus suivies

Le 15 Novembre dernier ce ne sont pas moins de 130 personnes qui se sont retrouvées salle Barétous-Roncal pour assister à une réunion publique ayant trois thèmes à l'ordre du jour. Première question abordée, la situation des commerces d'Arette marquée ces derniers mois par la fermeture de la boulangerie, du restaurant Gouaillardeu et enfin de la dernière épicerie. Toujours tenu par Frédéric et Marie-Lise Peyret, le restaurant a finalement rouvert même s'il ne propose que des tapas et est désormais fermé un jour par semaine. Cela est évidemment une très bonne nouvelle pour la vie de la commune tellement cet établissement est le cœur battant du village et que sans lui le village offrait un visage des plus tristes. Deuxième bonne nouvelle, un jeune boulanger, Baptiste Jauffrit, a entrepris au mois de novembre des travaux de rénovation de la boulangerie Pouey et devrait ouvrir en ce début 2025, ce commerce fermé depuis plus d'un an. Après s'être présenté, il a expliqué sa méthode de travail assortie de son planning d'ouverture hebdomadaire.

S'agissant de l'épicerie, Mathilde Maurel, de la chambre de commerce et d'industrie, a commenté l'enquête menée en début d'année où la majorité des 172 personnes consultées ont indiqué qu'ayant des solutions à Aramits ou Oloron, la réouverture d'un tel commerce sur la commune n'était pas une priorité. Le réaménagement de la maison Lespoune en supérette ne pouvant proposer de produits d'appel tel que la pain est donc ajourné.

Deuxième thème abordé le futur centre culturel Ambille, dont les travaux en cours sur la place de la mairie ont été rapidement présentés. Financé à 75 % grâce au soutien de l'État, du Département et de la Région, on espère que la vente de la troisième maison Ambille bien que n'ayant pas trouvé preneur lors des deux séances d'encheres, permettra lorsqu'elle sera effective de boucler cette opération de 1,125 million d'euros à un coût supportable pour la commune. Inauguration prévue en juin 2025.

Place ensuite au futur centre Pyrénée Campus. Présenté par Étienne Manenc, maître d'œuvre de cette lourde opération, ce projet vise à requalifier l'ancien collège de Barétous en centre d'hébergement touristique inclusif permettant l'accueil du public handicapé. L'architecte a détaillé les divers aménagements qui vont prochainement démarrer dans les 23 appartements prévus.

Après avoir excusé l'absence des gestionnaires retenus, Thibault Lassalle et Raphael County, Pierre Casabonne a fait le détail du montage financier de cette opération de 3,6 millions d'euros subventionnée à 50 % ainsi que son montage juridique « qui permettra, en principe, l'ouverture de ce centre en juin 2026 ». Un investisseur privé est recherché pour la partie balnéothérapie, qui pourrait être finalisée dans un second temps.

En fin de réunion, la question de la santé s'est invitée aux débats lors de l'évocation du remplacement des trois docteurs du cabinet médical dont l'âge de la retraite approche. « Cette question cruciale pour l'attractivité du territoire interroge depuis des mois l'ensemble des élus de la vallée et bien au-delà » a souligné Pierre Casabonne. En conclusion, ce dernier, confronté à la difficulté de recruter un médecin pour la saison hivernale à la Pierre Saint Martin, a envisagé le thème de la santé pour la prochaine réunion publique. Nul doute que celle-ci devrait entraîner une participation aussi importante, voire plus.

Le résultat du dernier recensement de la population municipale

Réalisé entre le 18 Janvier et le 17 février 2024, par Gérard Barats, Annick Caubet et Dany Ipas, que nous remercions vivement, le résultat du recensement de la population nous est enfin parvenu début décembre. Avec **1052 résidents permanents**, il fait état d'une légère baisse par rapport au recensement de 2018 où l'on comptait 1074 habitants. Ces 22 habitants en moins en 6 ans s'expliquent par le faible taux de natalité comparé à une forte mortalité (6 naissances par an pour 13 décès par an en moyenne). Ce solde démographique négatif est heureusement compensé par l'arrivée de néo-Arettois qui, on l'espère, sont heureux de nous avoir rejoint.



Un marché de Noël des plus réussis

Organisé de mains de maître par Aurélie Bergerot et ses amis, le marché de Noël 2024, restera dans les annales de la vie de la commune pour la météo exceptionnelle d'un 1^{er} décembre où l'on pouvait déambuler au milieu des 40 stands en bras de chemise. Tout y était la variété des exposants, une buvette et de la restauration pour les plus grands et de nombreux jeux pour enfants, sans oublier la balade à dos d'âne proposée tout au long de la journée. Bien évidemment père Noël était lui aussi de la partie pour le plus grand ravissement des enfants qui furent plus de 50 à poser à ses côtés lors de l'incontournable pause photo. Au bout du compte tous les participants garderont un très bon souvenir de cette magnifique journée bien différente des jours suivants qui furent des plus maussades. Eu égard aux efforts des organisateurs cette réussite en appelle sans aucun doute bien d'autres.



Les travaux de ces derniers mois

Comme chaque année, le budget alloué à l'**entretien de notre réseau routier**, long de 65 kms, a été conséquent avec 116 293 € TTC auquel il faut rajouter les 19 450 € TTC du sol en enrobé du fronton et les 7 230 € TTC de la voirie du lotissement Hondagneu. Parmi les travaux routiers citons l'impasse Larrigau refaite elle aussi en enrobé, le chemin Lapeyre, celui de Giroune, celui d'Ourdie, celui de Lacoume aux Bourdès, l'impasse du Cap de Pont toujours aux Bourdès, la Lère Pélou et le chemin des Escamous très prisé des marcheurs qui n'ont pas manqué de nous en remercier. La tempête Kirk ayant causé des affaissements de chaussées, provoqués par la chute d'arbres, une enveloppe supplémentaire a été mobilisée par notre adjoint aux travaux Jean Camblong qui a réussi à faire intervenir en urgence l'entreprise Eurovia lauréate du marché de voirie intercommunal renouvelé cette année par 4 communes du Barétous jusqu'en 2026.

Au-delà de ces travaux, c'est bien évidemment la **requalification de deux des maisons Ambille en centre culturel** qui ont marqué l'année 2024 avec 12 mois des plus actifs respectant le planning établi par Audrey Ardaens maître d'œuvre de ce projet. En principe, cette belle réalisation sera inaugurée fin Mai 2025. Avec le recrutement, en septembre 2024, d'Adèle Daubon, chargée de collections à la médiathèque de Toulon, notre municipalité s'est donnée les moyens de faire de cette structure un vrai outil de développement de la lecture publique, de l'apprentissage de la musique et de la promotion de l'œuvre picturale de Paul Ambille. Adèle met à profit les mois à venir pour bien préparer l'ouverture de cet équipement culturel qui aura besoin de toutes les bonnes volontés pour fonctionner et donc de bénévoles. A cet égard, les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Pour ce qui concerne l'entretien des bâtiments publics, c'est la **salle Nelson Paillou** et la cuisine située à proximité qui ont bénéficié d'un rafraîchissement de leur peinture qui en avait bien besoin. Ce chantier conséquent a été rondement mené par l'entreprise Navarro qui a su s'adapter aux contraintes horaires des nombreux utilisateurs de cet espace sportif des plus appréciés. Qu'elle trouve ici l'expression de nos remerciements. Tout comme Marie-Lyse et Frédéric Peyret qui ont pris en charge la réfection du fronton leur appartenant, sur la place de la mairie, quelques jours avant l'arrivée de la flamme olympique le lundi 20 Mai dernier.

Enfin, la réception des travaux du **lotissement Hondagneu**, situé route du col de Lie, a eu lieu le 27 Juin 2024. Réalisée par l'entreprise Eurovia, la viabilisation de ce terrain, acheté en 2012 par la commune, va permettre d'accueillir 4 familles supplémentaires. D'un montant de 198 176,80 € TTC répartis sur 2 620 m² constructibles, un premier lot a été vendu à Mr et Mme Frédéric Fayant. Un deuxième devrait l'être en 2025.

Arette et le Pays d'art et d'Histoire : Bilan des conférences de 2024

Dates	Thèmes et conférenciers	Public
3 juillet	“La Junte de Roncal” avec Joseph Arrègle	40 personnes
17 juillet	“De l'occupation à la Libération en Barétous-Soule et parfois ailleurs ”avec Janette Ananos	59 personnes
23 juillet	Projection du documentaire “La couleur de la victoire”	30 personnes
21 août	“Les Pyrénées et la sismicité” avec Guy Sénéchal	41 personnes
28 août	“L'émigration Arettoise de 1820 à 1914” avec Pierre Casabonne	64 personnes
18 décembre	“De l'occupation à la Libération en Barétous-Soule et parfois ailleurs ” avec Janette Ananos	25 personnes
Total	Moyenne de personnes par conférence	259 personnes

Pour ce qui concerne la fréquentation de la Maison du Barétous, l'année 2024 aura été identique à celle des années précédentes post-covid avec 1700 visiteurs comptabilisés. Au niveau des aménagements de ces derniers mois, la mise en place de mousquetaires ayant un passe cou, permettant des photos personnalisées, fait que la cour est désormais clairement devenue une pause en compagnie de ces héros de cape et d'épée.

Le regard des élèves architectes de Paris sur l'avenir du centre bourg

Après un séjour immersif de trois jours à Arette en février dernier, une trentaine d'élèves de l'**Ecole spéciale d'architecture de Paris** ont eu à cœur de présenter, au début de l'été, le fruit de leur travail. L'essentiel de la réflexion de ces jeunes étudiants a porté sur le devenir du centre-bourg en combinant à la fois des stratégies de conservation du patrimoine ancien, de revitalisation économique, de participation citoyenne active et de planification responsable. À travers de très nombreuses maquettes et tout autant de planches dessinées, le groupe étudiant de la formation continue a proposé salle Barétous-Roncal un regard singulier sur le village, riche de propositions paysagères, urbaines et architecturales qui n'ont pas manqué d'interroger les Arettois venus à la découverte de leur travail.



Un temps d'échanges des plus intéressants a eu lieu sous la houlette de Matthieu Breau et d'Etienne Manenc, ce dernier, architecte, s'apprêtant à diriger en 2025 le chantier majuscule de la commune, à savoir la requalification du collège de Barétous en centre d'hébergement touristique inclusif. Nul doute que, parmi ces élèves, nombreux seront ceux qui reviendront pour profiter de cette installation tellement tous sont tombés sous le charme d'une bourgade dont l'architecture est à la fois traditionnelle mais aussi fortement marquée par le séisme de 1967 ayant entraîné sa reconstruction. Pour ce qui concerne leur travail nombre de leurs maquettes ont fait le bonheur de quelques enfants d'Arette venus accompagner leurs parents lors du scrutin des élections législatives des 30 juin et 7 juillet, qui se sont déroulés à la salle des fêtes, où étaient entreposés l'intégralité de leurs travaux.

La fresque olympique et le passage de la flamme le 20 Mai 2024



Réalisée par Claire Leraistre sur le pignon de l'immeuble appartenant à Mr et Mme Bortoluzzi (anciennement Moulia-Casamayou) la fresque « Arette, terre de jeux », témoignera longtemps du caractère exceptionnel du passage de la flamme olympique qui fut indiscutablement un temps fort de l'année 2024. D'un montant de 18 727 € HT, cette fresque aura bénéficié de la prise en charge de 9 364 € par la Communauté des Communes du Haut-Béarn (50%). Son inauguration avec les enfants de l'école primaire aura parfaitement lancé cette journée où la météo aura mis à rude épreuve les nerfs de l'ensemble des 250 bénévoles mobilisés tout comme l'acte de barbouillage commis durant la nuit par quelques imbéciles incapables de respecter cette œuvre artistique. Pour ce qui concerne le montant des très nombreuses animations proposées ce jour-là, il s'élève à 8905 € dont



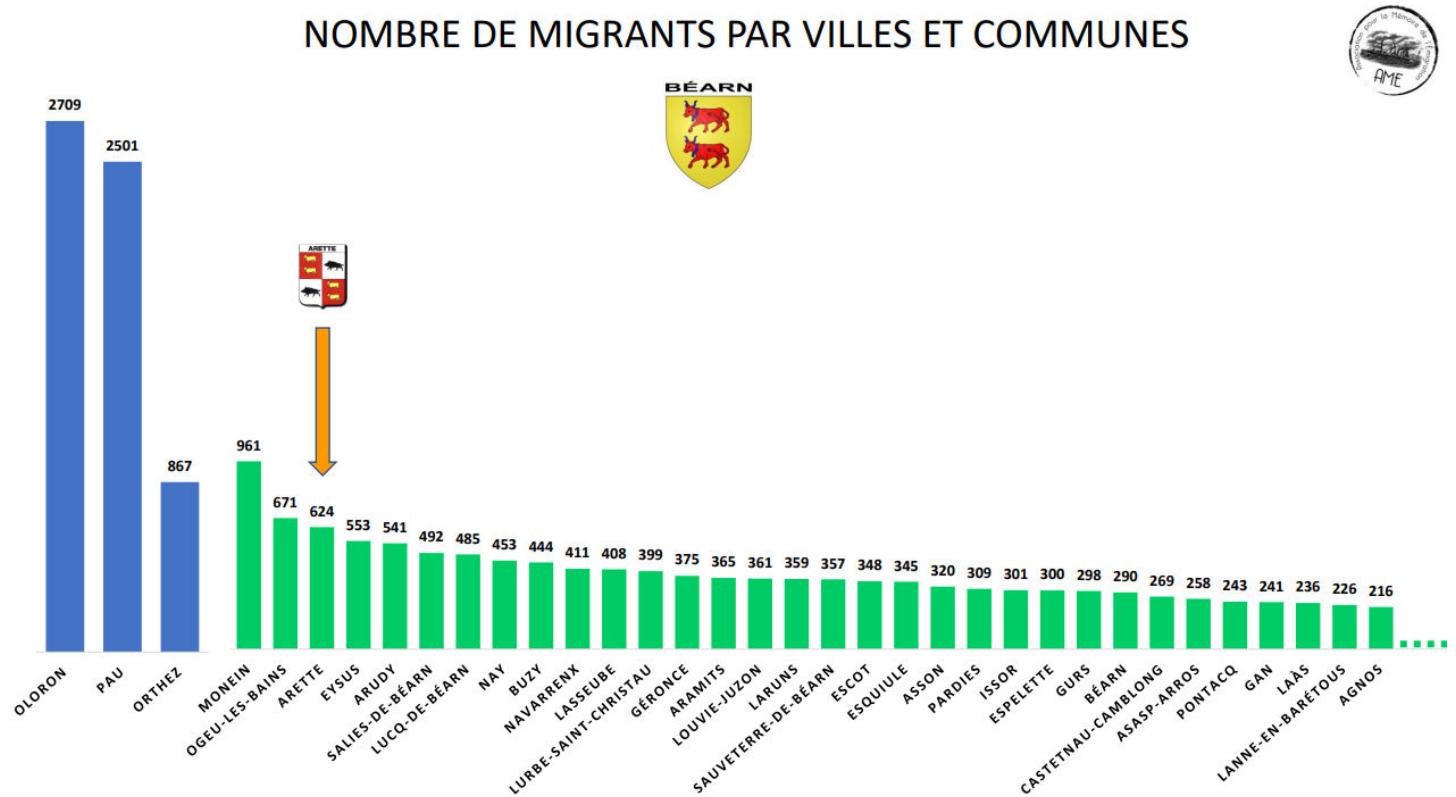
3294 € ont été pris en charge par le Comité Départemental Olympique et Sportif 64. Il restait donc à la charge de la commune 5611 € + 9 364 € (fresque) soit 14 975 € quand la société « Forces Hydriques » a décidé de nous allouer une aide de 7 000 € qui méritait d'être rappelé ici et pour lequel nous sommes des plus reconnaissants.

En résumé, cette journée qui aura été un incroyable moment de partage entre toutes les générations et qui aura également permis une belle opération financière pour toutes les associations ayant tenu une buvette, aura coûté au total 7 974 € à la commune sur les 27 632 € budgétés. Au moment de refermer cette très belle page de l'album 2024, c'est avec émotion que nous renouvelons nos sincères remerciements à tous ces bénévoles, avec une mention particulière pour les membres de la réserve communale et les maîtres d'œuvre de ce 20 Mai historique, Jean Lonné-Peyret et l'adjoint au tourisme, au sport et à la vie associative Jean-Pierre Traillé

Une exposition et un travail de recherche sur l'émigration locale

Proposée, du 26 Août au 9 septembre dernier, par l'Association pour la Mémoire de l'Emigration (l'AME), l'exposition sur l'émigration aux Amériques, au XIXème et XXème siècle, aura connu un beau succès, preuve si besoin était de vérifier l'attachement local à cette thématique qui concerne bien des familles Arettoises. Composée de 16 panneaux illustrant les différents aspects de cette émigration et notamment les raisons de ces départs, cette exposition a été accueillie avec beaucoup de plaisir par notre maire qui s'apprêtait à évoquer cette

thématique trois jours plus tard lors d'une conférence (voir p 29). Lors de son vernissage, la Présidente de l'AME, Lili Casassus est revenue sur les nombreux départs liés parfois au souhait de se soustraire aux obligations militaires. Dans la plupart des cas, le voyage se faisait dans des conditions très difficiles à savoir dans une grande promiscuité, celle de l'entrepont. A leur arrivée à l'Hôtel des Emigrants à Buenos-Aires, en Argentine, ou à Ellis Island, à New-York, commençait une nouvelle vie faite de plus d'échecs que de réussite. Evidemment la carrière de Juan Martin Pueyrredon, originaire d'Issor et premier président de la République d'Argentine aura sans doute encouragé quelques hésitants mais le nombre réduit de retours au pays (8% pour Arette) atteste que beaucoup n'eurent jamais les moyens de revoir leur patrie. Ce pan douloureux de notre histoire a fait l'objet d'un travail approfondi de Juliette Mallard, au titre d'emploi civique. Durant 6 mois, elle s'est efforcée de recenser tous les Arettois(es) né à partir de 1814 jusqu'en 1914, recherchant leur filiation, et la date de leur décès. A partir de cette base de données, un travail de recherche des morts non-inscrits dans nos registres de décès a permis d'identifier 624 migrants d'Arette, nous plaçant, comme en atteste le tableau ci-dessous, parmi les communes les plus avancées du Béarn au niveau de ces recherches. Pour autant, il reste encore beaucoup de travail....



De plus, la commune d'Arette s'enorgueillit, à juste titre, de conserver gratuitement depuis 15 ans dans la Maison du Barétous la base de données qui représente le fondement de l'Association pour la Mémoire de l'Emigration (AME). Consultable en totale liberté, celle-ci donne le nom de 86 000 émigrés basques et béarnais, bien sûr, mais aussi landais ou bigourdans.



La vie associative

ASB section ski



Bilan de la saison 2023-24

Section loisirs :

Nous avons eu 27 enfants en majorité de la vallée mais aussi du piémont et nous avons pu faire les 7 sorties prévues au programme malgré les 3 semaines de manque de neige. Pour la saison 2024-2025 nous avons 10 enfants de plus. Le bureau remercie les parents bénévoles, en particulier Alain et Philippe ainsi que les PEP pour le prêt de leur local qui permet aux enfants de manger au chaud et dans des conditions confortables.

Pour cette saison Alain Larraguetta s'occupera de l'organisation du samedi neige et bien sûr Nini Hourticq viendra aussi de temps en temps.

La section compétition :

Elle est constituée de 28 jeunes avec 2 nouveaux pour cet année Tiago Gabe et Paul Savary.

Merci à L'ESF qui depuis 3 saisons a entrepris un travail de fond pour amener et donner l'envie à des petits jeunes d'intégrer notre section compétition.

Vie du club

La nouvelle saison se terminera en avril par la fête du club, dans le cadre des remises des flèches et chamois pour la section compétition et des étoiles pour la section loisirs.

Hors saison

Normalement le club apporte son aide à la Montée Impossible (préparation et gestion des parkings et chronométrage de l'épreuve). Cette année il n'y avait que 4 personnes et de ce fait nous n'avons pas pu avoir les 1400 € comme les années précédentes par manque de bénévoles, ce qui est regrettable. J'espère que pour l'année prochaine nous aurons plus de participants pour pouvoir obtenir cette somme. Nous avons participé avec plaisir à la journée des associations.

Le Président Franck Hosteins

Association NRV (Nouvelle Résolution en Vallée)

Retour sur les actualités de l'association **Nouvelle Résolution en Vallée** 2024. Le spectacle de contes traditionnels suivi d'un bal trad a eu tant de succès en février dernier que nous programmons une nouvelle soirée le 22 février 2025 (avec deux conteurs cette fois-ci !), le groupe TradEHMIBera animera le bal.

Au printemps nous avons reçu Julie Lambert, Cécile C, un Tribute à Pink Floyd, puis deux groupes barétounais ont animé le jardin du tiers-lieu PicNic pour la fête de la musique (AWEK et les Dézindéguts). Durant l'été, Chepito, le Flegmatic et le Mango Social Club se sont succédés sur la terrasse du Bus-Guinguette et le jardin de PicNic.

Le ciel nous est (presque) tombé sur la tête le 20 juillet alors que Xiberoots devait enflammer le fronton. Nous remercions encore une fois les spectateurs pour leur soutien lors de ce coup dur et les artistes (Cam de Ryon et Bobi-B3X ainsi que les Broda Selecta) qui ont permis aux gens de s'amuser à l'abri de la salle des fêtes pendant que les bénévoles accomplissaient un travail gigantesque... Une grosse déception pour tout le monde mais ce n'est que partie remise et il faut plus d'un orage pour arrêter les Arettois ! Notre détermination à faire chanter et danser la vallée est restée intacte.

Cet automne Alex est venu nous proposer un Karaoké Live et nous avons clôturé l'année avec un concert de Noël en l'église d'Arette le 14 décembre, puis partagé soupe et crêpes et vin chaud pour célébrer comme il se doit l'arrivée de la neige sur nos montagnes ! Pour cette année nouvelle nous vous ferons de nouvelles propositions, voici un aperçu du début d'année, d'autres surprises sont à venir à partir de cet été... N'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez reçus avec le sourire.

Pour nous suivre Facebook: collectiflesnrv, ou Instagram : nrv_culture.

Les points forts

L'association Barétous Solidarité tenait son assemblée générale le 25 octobre 2024, accueillie à la mairie de Lanne en Barétous, Lydie ALTHAPE, maire de la commune.

Les invités : les membres de l'association, les élus de la vallée, les professionnels de santé, les associations de 3^{ème} âge, les partenaires institutionnels et les familles des usagers.

Le bilan d'activité de l'Ehpad et du Ssiad.

En 2023, l'Ehpad a accueilli 92 résidents, 59 permanents et 33 en séjours temporaires. Le Service de soins infirmiers à domicile (Ssiad) a pris en charge 19 patients de la vallée.

L'accueil de jour géré par la Fondation Pommé a accueilli régulièrement 11 personnes le mardi à Aramits, dont 5 de la vallée. L'Equipe Spécialisé Alzheimer de Santé Service Oloron a poursuivi la prise en charge à domicile de cette pathologie, 8 patients en ont bénéficié en Barétous.

La gouvernance des services a vécu diverses transmissions, une nouvelle directrice, une nouvelle comptable, une nouvelle déléguée du personnel au CES (Conseil Economique et Social), de nouveaux représentants des familles élus au CVS (Conseil de Vie Sociale) et un nouveau bureau à l'association du personnel.

Le Président a souligné le rôle du personnel dans le bon fonctionnement des services et a listé les efforts de l'association pour soutenir son personnel et sa formation.

L'exercice fait face à une forte inflation initiée en 2022, qui impacte fortement les salaires, l'alimentation, les frais financiers, l'énergie. L'augmentation limitée des tarifs ne permet pas de couvrir la progression des dépenses malgré les actions entreprises pour en limiter les effets.

Un déficit structurel en découle qui nécessitera attention pour être résorbé avec toujours l'objectif de maîtriser les coûts supportés par les usagers.

Concernant le Ssiad, le président évoque la nécessité voulue par la loi de transformer le Ssiad en « Service Autonomie Mixte » associant les soins et l'aide à la personne. Un partenariat avec l'ADMR sera recherché.

Des travaux importants ont été engagés pour réguler la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage et pour maîtriser les coûts énergétiques avec la mise en service d'une pompe à chaleur.

L'association a poursuivi son implication territoriale avec sa participation au groupe de travail Santé du pays Haut Béarn, sa participation à l'association Barétous Santé pour élaborer un projet de santé à l'échelle du Barétous avec les professionnels de la vallée ou sa participation à la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) avec les professionnels des 3 vallées.

La santé financière de l'association : le montant des dépenses 2023 de l'association s'élève à 2 821 681 € clôturé avec un déficit de 35 644 € malgré une recette exceptionnelle de 165 105 € d'indemnisation d'un dommage ouvrage par l'assurance et malgré l'apport de 14 231 € de dons de particuliers et de subventions des communes de la vallée.

La commissaire aux comptes, Madame MONREPOS, a certifié ces comptes et a souligné la saine gestion de l'association. Le président associe à ce constat, la qualité du travail de la comptable salariée et du cabinet d'expertise comptable de Mr GENEVET et associés.

Le budget prévisionnel pour 2024 a été arrêté à 2 623 818 € mais sera contraint par l'inflation.

La prochaine assemblée générale : rendez-vous est donné à Aramits en 2025.

Le soutien à l'association : Le président a souligné et remercié l'apport des donateurs de la vallée, qui favorise les projets. L'association a reconduit sa demande de subvention aux communes sur la base de 1€ par habitant et a indiqué relancer un appel aux dons auprès des habitants de la vallée.



ASSOCIATION CULTURELLE DU BARETOUS



Mairie ARAMITS - 64570

Section Patrimoine

C'est avec plus de 20 sorties que nous terminons l'année 2024. Elles ont connu des succès divers, d'une dizaine à près de 50 participants notamment pour la sortie en car en Vallée de Roncal au mois de mai dernier. A cela s'ajoute des participations à différentes manifestations :

- Passage de la flamme olympique à Arette en Mai
- Tenue d'un stand lors de la Junte de Roncal au col de la Pierre-Saint-Martin en juillet
- Présentation et défilé de vieux matériel à la Fêtes des Bergers à Aramits en Septembre

Nous étions nombreux aussi à écouter les membres de notre association lors de leurs conférences :

- En juillet, Joseph ARREGLE présentait à Arette le livret « Une Chronique de la Junte de Barétous Roncal » - ouvrage collectif réalisé par une dizaine de participants, en vente à la Poste d'Arette au prix de 15€
- En août à Arette, Pierre CASABONNE faisait son exposé sur l'Emigration qui a touché bien des Barétounais.
- En septembre à Lanne, Michel DUPLAA nous entretenait sur les Mousquetaires
- En septembre, Jean-Marc CASAMAYOU à Accous retracait La Libération de la Vallée d'Aspe et du Fort du Portalet
- Enfin, Janette ANANOS a évoqué par deux fois l'occupation à travers son livre « Sur les sentiers du refus 1939-1945 » et nous a gratifié d'une sortie sur les hauteurs de Narbé, puis sur le bourg d'Arette toujours en lien avec cette période de la seconde guerre.

Enfin, un bulletin semestriel aborde quelques points d'Histoire de la vallée à travers des chroniques écrites par nos membres. Merci à la municipalité d'Arette pour son aide et Bonne Année à tous !

Le Président Jean-Escarain

Association Part' Ages

Fort de ses 99 adhérents le club des aînés entame sa 3ème année !

En 2024 nous avons eu le plaisir de sortir en janvier à Mauléon pour les visites d'une vinaigrerie, de la maison de la châtaigne et d'un atelier de fabrication d'espadrilles avec pause déjeuner à la brasserie de l'Europe . En juin sur 5 jours nous avons séjourné dans les Asturias.

En novembre une journée bien remplie avec un déjeuner au restaurant du Col de Gamia suivi de quelques achats à Arnéguy.

A ceci se sont rajoutés en mars un atelier prévention des chutes et en juin prévention des arnaques initié par le major Rak chef de la brigade de gendarmerie Bedous/Aramits.

Comme de coutume la galette des Rois a été dégustée le 8 janvier et le 3 juin nous avons servi le Goûter des Adhérents !

L'assemblée générale aura lieu fin janvier(date précisée par voie de presse)à laquelle sont conviés jeunes et moins jeunes!

Merci pour le soutien de la municipalité d'Arette et Bonne santé à tous !



AS BARETOUNAISE PELOTE



Changement de bureau : Co-Présidence Théo Henrotin et Léa Gonzalez. Trésorière Marie Brégeaud. Secrétaire : Mikel Jorajuria

Ecole de Pelote :

Entraînements les mardis/jeudis par Kévin Pucheux pour la quarantaine de futurs champions.



Cette année : Bastien, Esteban.I Esteban.N, Justine, Jules, Joanes, Louis, Lilyan, Lou, Lola, Léon, Mattin, Noé, Pierre.P, Simon Tiago et Xan se sont illustrés dans différentes spécialités. En parallèle Justine a participé au championnat de France Frontennis.

Tournoi annuel avec nos amis de Moumour et la présence de 2 joueurs pros de rugby, Arnaud Erbinartegaray et l'Arettois Puyo Muscarditz pour le grand plaisir des enfants.

Félicitations à tous pour votre engagement, ces belles parties et surtout ces belles médailles !!



En Mur à gauche gomme creuse : **Lilyan est CHAMPION DU BEARN** (catégorie M12-3) face à Tiago.
Jules est CHAMPION DU BEARN (catégorie M14-2)

En Mur à gauche paleta cuir : **Jules et Joanes sont VICE-CHAMPIONS DU BEARN**

En Trinquet paleta cuir : **Jules est CHAMPION DU BEARN**

En Trinquet gomme creuse : **Justine et Simon sont VICE-CHAMPIONS DU BEARN**

Séniors :

Plusieurs engagements en Mur à Gauche et Trinquet gomme pleine en championnat du Béarn.

En Trinquet 2ème série : Marion et Léa s'inclinent en ½ finale.

En Mur à Gauche 3ème série : Sylvain et Gaby s'inclinent en 1/8ème

Mur à gauche 1ère série : Demi- finale 100% ASB... avec au bout une belle coupe en Finale !!

Celine.G et Johanna sont CHAMPIONNES DU BEARN !!



Depuis 4 ans maintenant, certains de nos séniors (Céline G, Marion et Léa pour cette édition) ont tenté de dompter le Mistral Marseillais lors de l'Open en Septembre. Les filles ont perdu en finale.

Tournoi annuel en mur à gauche gomme pleine:

Réussite du tournoi 2024 avec pas moins de 80 équipes le tout clôturé par une agréable soirée !!
Une fois de plus merci aux bénévoles pour l'organisation ainsi qu'à la commune d'Arette pour la mise à disposition de la salle Nelson Paillou. Pour l'édition 2025 du tournoi de mars à juin, les inscriptions se feront sur le site « Errebot-Tournoi Pelote » tenez-vous prêts, bonne ambiance assurée !!

Soirées estivales au fronton



Durant l'été 2024, l'ASB a organisé les très attendues soirées du mardi avec des minis parties menées par les jeunes pilotaris de l'ASB, des parties féminines en gomme pleine, le Joko Garbi et gomme pleine masculine. Ces bons moments sportifs sont l'occasion d'une découverte de la pratique pour les touristes, de retrouvailles entre Barétounais, autour d'un verre et des traditionnels pastèths façonnés sur place.



L'ASB Pelote remercie le public fidèle et tous les bénévoles qui contribuent à l'animation de ces soirées estivales dont le succès ne faiblit pas. Rendez-vous-même place, même heure à l'été 2025.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre !

Meilleurs vœux sportifs pour 2025 !

Le bureau de l'ASB Pelote et tous ses membres.

Dojo Barétous : Saison 2023 / 2024

Nous avons passé une partie de l'été 2023 auprès des PEP64 avec une initiation MECS Arette en juillet, puis une colonie judo d'une semaine et de nouveau une initiation avec la MECS Arette mais cette fois-ci avec des ados.

Je tiens à remercier le PEP64 pour la confiance qu'il nous accorde depuis déjà plusieurs années.

Le 20 août 2023, le Dojo prêtait main forte à la buvette de la Montée Impossible. Nous remercions les bénévoles qui nous ont permis de récolter quelques fonds pour l'association.



Comme l'an passé, nous avons débuté cette saison par le forum des associations qui fut, cette année encore, un franc succès. S'en est suivi, début octobre, un stage de ju-jitsu self défense, le tout premier stage départemental organisé au Dojo Barétous regroupant, pas moins, d'une trentaine de stagiaires.

Le 21 octobre, nous nous sommes rendus à Sauvagnon où Unaï et Enora terminent 1^{er} pour leur toute première compétition. Mathilde, Timoté, Ylhan et Tristan finissent 3^{ème}.

Pendant les vacances de la Toussaint, Lylou, Simon et Gauthier ont participé au stage départemental de Mourenx. Pendant deux jours, ils ont pu pratiquer du judo, évidemment, mais aussi d'autres activités sportives et ont pu acquérir des gestes de premiers secours.



Le 2 décembre, nous étions à Orthez où Enora, Raphaël et Unaï terminent 2ème. Ylhan et Mathilde terminent 3ème. Puis, le Père Noël est passé déposant près du tatami du chocolat et un beau stylo. Merci à notre sponsor DINTRAS Daniel aménagement, entretien de jardins et parcs à LASSEUBE.

Le 14 janvier, nous nous sommes rendus à Ogeu les Bains pour une animation pédagogique des petits tigres. Sophie et Ylhan marquent 72 points, Oihan marque 81 points et Ambre marque 90 points. Cette année, le judo club d'Ogeu nous a proposé une animation baby judo où se sont rendus Elorri, Maitane et Pierre.

Mercredi 6 mars, nous avons eu l'honneur furtif d'accueillir la télévision pour un reportage sur le parcours de la Flamme Olympique. Samedi 23 mars, nous nous sommes rendus à Hasparren où Gauthier termine 1er et Enora très combative se classe 3ème de la poule des 2ème. Gauthier termine 3ème lors du championnat de zone à Serres Castet, le 6 avril. Il se qualifie pour les **championnats de France Cadet** à Ceyrat. Cette sélection lui permet également d'intégrer le pôle espoir de Lormont !



Le 19 mai, Sophie et Tiago montent sur la 3ème marche du podium à Ogeu les Bains. Merci aux parents pour le co-voiturage. Le 20 mai, date phare de cette année, avec le **passage de la Flamme Olympique**. Une grosse journée riche en émotions avec des animations Sumo Tori, des initiations judo et le château gonflable ainsi que la buvette du point d'animation numéro 5. 1000 mercis à tous nos bénévoles et à la Commune.

2024 : Une année exceptionnelle pour notre Dojo !!!

Sébastien, notre président, a obtenu avec brio, son Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS) spécialité performance sportive. Une année compliquée à jongler entre Paris et Arette. **BRAVO À LUI !!!!**

C'est à Toulouse que Gauthier finalise ses derniers points pour la ceinture noire, NOTRE PREMIÈRE CEINTURE NOIRE du Dojo Barétous. Qu'elle inspire nos champions en herbe.

Afin de remercier l'ensemble des judokas et bénévoles, nous avons fini la saison sportive par une fête du club et une sortie à Aventure Parc pour une journée de folie avec les petits et les grands. Nous ne demandons qu'une chose...que les saisons sportives comme celle-ci se renouvellent !!!



ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

- Un programme sur mesure -



PARCOURS

Programme en Activité Physique Adaptée (APA)

- Evaluation des capacités physiques
- Séances individuelles à domicile (1H/semaine - 5 séances en moyenne)
- Séances collectives (1H30/semaine) - Atelier en Activité Physique Adaptée (APA) ou à distance (téléphone et carnet d'activité et d'exercices physiques)
- Accompagnement et suivi vers une reprise d'activité de loisirs



OBJECTIFS

- Maintenir voire améliorer sa Qualité De Vie - santé physique (force, équilibre, mobilité, ...), cognitive (mémoire, ...), et sociale (lien, partage, ...).
- Se remettre en mouvement par une pratique physique adaptée.
- Créer du lien social.

ENCADREMENT

- L'Enseignant en APA est formé à l'activité physique pour tout public. Il utilise l'activité physique comme outil de prévention.



BÉNÉFICIAIRES

- Plus de 60 ans vivant à domicile.
- Pour reprendre une activité physique régulière et quotidienne.

Arette

Mardi de 14h à 15h30

Salle du Barétous
Roncal (face à la mairie)

Louis SONNENLITTER

louis.sonnenlitter@ge-apa-sante.com

06 69 21 26 16

Avec le soutien du Département et de la Conférence des Financeurs





Manger sain, local, à un prix raisonnable c'est possible, à Arette, avec « les paniers du Vert »

Il est des territoires où les producteurs font preuve d'un dynamisme tel qu'il serait impardonnable de ne pas en profiter. Le Béarn fait partie de ces territoires-là. Et cela n'a pas échappé à quatre Arettois qui se sont retroussé les manches pour faire naître LES PANIERS DU VERT. L'association a vu le jour en décembre dernier dans la continuité des paniers hebdomadaires initiés par le tiers-lieu PicNic.

C'est quoi exactement ?

C'est un groupe de bénévoles qui se plient en quatre, chaque semaine, pour permettre aux habitants qui le désirent d'avoir accès à des produits alimentaires et non alimentaires choisis et de qualité à des prix raisonnables pour le consommateur et justes pour le producteur.

Comment ça marche ?

Aux PANIERS DU VERT, l'acheteur est libre. Libre de composer son panier selon ses envies. Il n'est tenu à aucune obligation d'acheter chaque semaine. Le rituel est simple. Chaque lundi, les adhérents reçoivent le formulaire de commande via le moyen de communication de leur choix (mail, SMS, groupe Whatsapp). Les commandes peuvent être passées jusqu'au mercredi midi.

Où et quand ?

Les paniers sont à récupérer au local dédié au tiers-lieu PicNic, 18 rue d'Escamet à Arette chaque vendredi entre 17 h et 19 h. En cas de difficulté de retrait de commande, il existe toujours une solution.

Que peut-on s'y procurer ?

Des produits provenant du village, de la vallée, de la région.

Une variété de légumes et de fruits de saison, de la pâtisserie, de la farine, des fromages et des yaourts de vache, de chèvre et de brebis, des produits traiteurs (nems, crêpes, soupes, plats préparés), des confitures, des œufs, du miel, des sirops, des champignons, des agrumes et avocats biologiques d'Espagne, des desserts lactés et ponctuellement d'autres produits (asperges des Landes, fraises, sorbets, huile d'olive...).

Nos motivations ?

- reprendre la main sur son alimentation et sur ses modes de consommation ;
- participer à la vie locale et à la création de bulles de convivialité ;
- participer concrètement au niveau local à la transition vers une économie respectueuse de notre environnement.

L'association fonctionne grâce à l'implication de bénévoles. Un coup de main de la part des adhérents est bienvenu lorsqu'il s'agit de collecter les produits, de préparer les paniers ou d'en assurer la distribution. Donner un peu de son temps dans la mesure de ses disponibilités, voilà le secret de longévité des PANIERS DU VERT.

Pour nous rejoindre ou obtenir plus d'informations, contactez Nathalie au 06 45 10 67 25





À tous nos lecteurs, bonne année 2025



Informations pratiques

❖ **Horaires d'ouverture de la Mairie d'Arette**

- *Du mardi au vendredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h*
- *Le samedi matin de 9 h à 12 h à l'Agence Postale Communale pour tous renseignements et les sacs jaunes.*

❖ **Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale**

- *Du mardi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30*
- *Le samedi matin de 9 h à 12 h*

❖ **Toute personne désirant diffuser une information dans le bulletin municipal peut adresser un courrier à la Mairie d'ARETTE, en précisant l'objet « Bulletin municipal ».**

❖ **Les personnes n'ayant pas reçu le dernier bulletin municipal ont la possibilité d'en retirer un exemplaire au secrétariat de la Mairie**

❖ **Nous vous invitons à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : arette64.fr Il vous renseignera sur tout ce que vous devez savoir sur la vie de la commune sur le plan administratif et sur l'actualité.**

Selon la Loi de juillet 1881 sur la publication des journaux municipaux : dépôt légal en cours. Directeur de publication : Mr Pierre Casabonne

